08/14

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 6 octobre 2014

Présents:

Pilar CALVO-ALVAREZ (départ à 20h15, procuration à Pierre FRANCOIS), Grégoire ETRILLARD (arrivé à 18h10), Pierre FRANÇOIS (départ à 20h25, procuration à Vincent TERRASSE), Daniel MUGERIN (arrivé à 18h20), Vincent TERRASSE.

Jaïdat ALI DJAE, Céline BENTZ, Léo CASTELLOTE, Théo IBERRAKENE, Clara KŒNIG, Pierre SEL, Anaëlle SUBERBIE.

Absents ou excusés

Manuel FLAM (procuration à Pierre FRANCOIS), Agathe LIEFFROY (procuration à Anaëlle SUBERBIE), Laure MARCUS (procuration à Daniel MUGERIN).

Assistaient à la séance :

Françoise MELONIO directrice des études et de la scolarité, Jacques de CHAMPCHESNEL directeur de la vie universitaire. Delphine GROUES directrice exécutive des études, Ismahane GASMI chargée de mission auprès de Delphine GROUES, Pascale LECLERCQ co-directrice de la scolarité, Julien PALOMO responsable de la vie étudiante, Bérangère GAVAUDO coordinatrice de la vie associative et syndicale, Hakim HALLOUCH responsable du pôle égalité des chances, Jean-Pierre LANDAU président de la Commission de préfiguration de l'Ecole Affaires Publiques, responsable du Master Affaires Publiques et de la François-Antoine MARIANI préparation aux Concours administratifs, Catherine VALAIS directrice adjointe des ressources documentaires Cécile TOUITOU responsable marketing à la bibliothèque.

* *

Élection du président étudiant I. 2 II. Présentation de l'École d'affaires publiques 3 III. Conventions d'Education Prioritaire : présentation des nouveaux projets de partenariat 14 IV. Présentation de l'enquête LibQUAL 2014 à la bibliothèque 156 V. 23 Point sur la procédure de reconnaissance des associations VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 8 septembre 26 VII. Échange d'informations sur des questions diverses 26

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 06 octobre 2014

Jacques de CHAMPCHESNEL ouvre la séance à 18 heures 06.

Françoise MELONIO informe que Daniel MUGERIN, bloqué dans le métro, arrivera en retard et cède la parole à Jacques de CHAMPCHESNEL pour l'élection du président étudiant.

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ÉTUDIANT

a) Présentation

Jacques de CHAMPCHESNEL indique qu'Anaïs de SAINT MARTIN démissionne du poste de président étudiant. La Commission paritaire doit procéder à l'élection d'un remplaçant à ce poste. Il demande quelles sont les candidatures présentées parmi les étudiants.

Anaëlle SUBERBIE se porte candidate.

Françoise MELONIO lui demande de se présenter.

Anaëlle SUBERBIE informe les membres de la Commission paritaire qu'elle est étudiante en 2nd année de Collègue universitaire au programme Europe-Afrique. Elle a pu siéger antérieurement en Commission paritaire en tant qu'élue depuis février 2014. Ces fonctions lui permettent de connaître à présent le fonctionnement de cette institution. Anaïs de SAINT MARTIN ne peut plus présider cette Commission du fait de l'emploi du temps chargé que lui impose son *master*. Elle devait ainsi suivre successivement trois cours se tenant au même moment que les séances des Commissions paritaires. Ayant siégé en Commission paritaire au cours des mois écoulés, Anaëlle SUBERBIE souligne qu'elle a pris connaissance des dossiers traités durant cette période et pu comprendre les enjeux à venir cette année. En tant qu'étudiante au programme Europe-Afrique, elle s'efforcera de développer une vision différente de celle d'Anaïs de SAINT MARTIN dans la mesure où elle fait partie d'un programme spécialisé, tout en apportant à la Commission une connaissance aussi précise que possible de la vie associative et du monde étudiant qu'elle côtoie au quotidien. Anaëlle SUBERBIE exprime son attachement à la Commission paritaire pour avoir œuvré avec les enseignants et l'administration au développement de Sciences Po. Comme Anaïs de SAINT MARTIN, elle entend réaliser des comptes rendus des groupes de travail afin que les discussions en Commission paritaire soient aussi efficaces et constructives que possible.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise qu'une seule candidate s'est déclarée.

b) Vote

Jacques de CHAMPCHESNEL procède au vote.

Françoise MELONIO précise que le vote a lieu à bulletin secret. Elle rappelle que sont valables les bulletins qui mentionnent le nom d'Anaëlle SUBERBIE ou qui indiquent « Oui » sur le bulletin.

Françoise MELONIO demande à Jacques de CHAMPCHESNEL de procéder à l'élection suivante, le temps que soit effectué le dépouillement des bulletins.

Jacques de CHAMPCHESNEL indique qu'une personne doit être élue en remplacement d'Augustin HARB.

Jacques de CHAMPCHESNEL demande quels sont les candidats étudiants pour l'élection à la Commission de la vie étudiante.

Jaidat ALI DJAE indique qu'Anaïs de SAINT MARTIN, qu'elle supplée aujourd'hui, se présente.

Anaëlle SUBERBIE est élue présidente étudiante de la Commission paritaire par 10 voix pour et 2 voix contre.

Françoise MELONIO invite Anaëlle SUBERBIE à s'installer à ses côtés, pour assurer la présidence, pour le premier acte.

Françoise MELONIO indique qu'il n'y a qu'une seule proposition pour l'élection à la Commission de la vie étudiante.

Anaïs de SAINT MARTIN est élue 2nd représentante étudiante à la Commission de la vie étudiante par 9 voix pour, 2 bulletins nuls et 2 votes contre.

Jacques de CHAMPCHESNEL invite en troisième lieu les membres de la Commission paritaire à voter pour le 2nd représentant enseignant de la Commission de la vie étudiante.

Jacques de CHAMPCHESNEL demande si sont présents parmi les enseignants d'autres représentants pour la Commission de la vie étudiante.

Grégoire ETRILLARD demande si celui-ci peut être réélu par acclamation.

Jacques de CHAMPCHESNEL fait procéder au vote à main levée.

Grégoire ETRILLARD est élu 2nd élu enseignant de la Commission de la vie étudiante à l'unanimité.

II. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES

a) Présentation

Jean-Pierre LANDAU remercie la présidente et présente l'École d'affaires publiques. Les membres de la Commission paritaire ont reçu un dossier rédigé à leur intention et un certain nombre de pièces, dont le rapport intégral du Comité de préfiguration, adopté à l'unanimité. Jean-Pierre LANDAU se bornera dans cette communication à présenter l'École d'affaires publiques et reste à la disposition des membres de la Commission paritaire pour répondre à toutes questions. Cette présentation s'organise autour de trois points :

- Pourquoi une École d'affaires publiques ?
- Quels sont les grands choix ayant guidé les auteurs dans les propositions présentées aujourd'hui?
- Quelques remarques complémentaires.

Pourquoi une École d'affaires publiques aujourd'hui, demande en premier lieu Jean-Pierre LANDAU. Le premier objectif, depuis la commission ayant réuni MM. Azéma, Grossman, Wasmer et Mme Wargon, s'est fondé sur le sentiment qu'il fallait diversifier, adapter, améliorer et enrichir l'offre de formation en matière d'affaires publiques.

Quatre raisons, poursuit Jean-Pierre LANDAU, expliquent ce constat. Premièrement, Sciences Po n'entend pas, comme l'a affirmé le directeur dès l'installation du Comité de préfiguration, renoncer à ses grandes missions de préparation aux concours de la fonction publique française et européenne. Deuxièmement, les affaires publiques ne se limitent pas aux affaires gouvernementales, ni à l'exercice de l'autorité au sein des administrations. Il s'agit d'un ensemble plus large impliquant tous les acteurs de la société civile, les syndicats, les ONG, les associations et les collectivités décentralisées. L'offre de formation doit donc s'adapter à cet enrichissement et cette diversité des affaires publiques. En troisième lieu, il est apparu nécessaire de placer les étudiants de Sciences Po en position de trouver des débouchés à la hauteur de leur qualification professionnelle sur le marché du travail actuel. Cet objectif requiert à la fois d'avoir une formation les préparant efficacement aux concours, mais aussi, pour ceux qui n'auraient pas la chance ou la possibilité d'accéder à ces concours au moment où l'on peut penser que les portes d'entrée à ces concours ne vont pas s'élargir, de disposer, à la sortie de l'école, d'une qualification professionnelle enrichie leur permettant de trouver dans toutes les activés professionnelles relatives à la sphère publique les débouchés qu'ils méritent. Le Comité de préfiguration ressentait à cet égard un sentiment d'obligation morale vis-à-vis des étudiants, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux n'accéderont pas à ces concours de la fonction publique. Ils doivent trouver dans la société civile, les entreprises et les associations les débouchés qu'ils méritent. En quatrième lieu, le corps enseignant, qu'il s'agisse du corps académique ou des professionnels qui enseignent dans cette maison, a le sentiment qu'une partie des problèmes de la société française tient au fait que les élites sont moins bien formées et entrainées, mais aussi moins en contact avec les problèmes sociaux que par le passé. L'enrichissement, la diversification et l'ajustement de la formation doivent par conséquent permettre aux élites d'être plus en contact avec la société.

Le second objectif, affirme Jean-Pierre LANDAU, est de créer un lieu d'interdisciplinarité et de diversité. Jean-Pierre LANDAU n'entend pas retracer l'historique récent de l'interdisciplinarité de Sciences Po, devenue une université d'une extraordinaire richesse quant à ses structures et ses composantes, grâce à ses centres de recherche, ses laboratoires et ses départements. L'école est le lieu où ces différentes composantes ont l'occasion de collaborer et de contribuer ensemble, par une approche interdisciplinaire, à une offre d'enseignement et de recherche très développée. Il en est de même pour la diversité. On ne peut penser aujourd'hui la formation et les affaires publiques dans un cadre strictement national. Il faut prendre en compte l'Europe et le monde dans son entier. À l'heure actuelle, la structure des masters et des formations est organisée de telle sorte que l'internationalisation est forte au niveau du Collège. Mais il existe au niveau du master une certaine segmentation ou une déconnexion partielle entre les formations ayant une vocation et un contexte internationaux, avec de nombreux étudiants internationaux, et les autres masters. Le Comité de préfiguration, dans lequel les futurs « employeurs » étaient fortement représentés, a insisté sur l'extraordinaire enrichissement pouvant résulter du mélange, de la rencontre et de la cohabitation d'étudiants de culture, d'origine, de formation, de background professionnel extrêmement variés. C'est là un des éléments de réponse essentiels au problème de la formation des futures élites : être en capacité de se confronter à des réalités culturelles, religieuses, nationales, très différentes des leurs, et dont ils peuvent tirer des éléments plus riches, plus équilibrés.

Le dernier objectif, poursuit Jean-Pierre LANDAU sur ce point, est d'ancrer fermement la formation dans la recherche. Cet objectif remonte à la création de cette école. L'une des caractéristiques de Sciences Po est de disposer d'un corps enseignant mixte, issu d'une collaboration entre des enseignants permanents provenant du monde académique et du monde professionnel. Cet atout doit être conservé, dans la mesure où Sciences Po est une école unique de par cette capacité à faire coexister ces deux types d'enseignants. Mais la complexité des affaires publiques, la complexité croissante pour appréhender les problèmes, la nécessité de disposer de savoirs de plus en plus approfondis et fondamentaux expliquent que l'un des objectifs fondamentaux de la création de l'École d'affaires publiques est de rapprocher la formation de la recherche dans toutes les disciplines, qu'il s'agisse de la science politique, de la sociologie, de l'histoire ou de l'économie.

Ces quatre raisons ont conduit le directeur, suivant les recommandations de la Commission Wargon et celles du Comité de préfiguration, à envisager et proposer la création de cette école.

Jean-Pierre LANDAU en vient en second lieu aux grands choix ayant guidé les auteurs dans les propositions présentées. Il s'agit à la fois de doter l'École d'affaires publiques d'une identité propre tout en permettant à ses étudiants, futurs responsables dans la vie publique, de disposer d'une grande liberté dans le choix de leur parcours. Cet équilibre a guidé les responsables de l'école dans la création d'un schéma général et d'un cursus global.

Cette proposition se décline en cinq points concrets. Premièrement, indique Jean-Pierre LANDAU, la « colonne vertébrale » de l'école sera constituée par un grand *master* qui rassemblera un ensemble de concentrations et de spécialités. Ce choix a été fondamental. Il existe dans le monde deux modèles d'école d'affaires publiques, le premier avec un nombre très limité de *masters*, le second avec un grand nombre, allant jusqu'à plusieurs dizaines. Après maintes réflexions et débats, les responsables de l'École d'affaires publiques ont considéré que le premier modèle était le plus intéressant dans la mesure où il offre aux étudiants une plus grande capacité à décider eux-mêmes de leurs parcours et à l'organiser. De plus, il offre à tous la possibilité de s'adapter en permanence à l'évolution des affaires publiques sans créer de nouveaux *masters*, création qui représente une procédure lourde. Dans le domaine des affaires publiques, certains sujets peuvent devenir plus ou moins importants au fil du temps. On constate aujourd'hui, par exemple, que les sujets de santé publique internationale vont devenir fortement prégnants. Un *master* doté de concentrations permet de recentrer l'offre de formation rapidement en fonction de l'actualité tout en laissant aux étudiants la liberté d'organiser leurs parcours.

En second lieu, cette école inclura un tronc commun qui en assurera l'identité. Il est organisé autour de huit cours dont le contenu est décrit dans la note de présentation. Ce tronc commun représente un quart du temps disponible dans la formation au cours des deux années du *master* de politiques publiques. Les trois quarts

restants relèvent du libre choix des étudiants au sein de parcours de spécialité, d'additifs, de stages, de mémoires de recherche ou de projets collectifs. Grâce à cet équilibre un quart/trois quarts, estime Jean-Pierre LANDAU, l'école devrait trouver un bon compromis entre la liberté des étudiants et la définition de l'identité de l'école.

En troisième lieu, des projets collectifs généralisés seront proposés à tous les étudiants, sous la forme de « *capstone* » que tous les membres extérieurs de la Commission de préfiguration ont jugés extrêmement importants pour créer une identité, une capacité professionnelle et un contact avec le monde. Le choix a été fait de les intégrer en profondeur au niveau du cursus.

Vincent TERRASSE demande ce qu'est un « capstone ».

Jean-Pierre LANDAU précise qu'un « *capstone* » est un projet collectif réalisé par un petit nombre d'étudiants sous l'animation d'un tuteur. Il consiste à réaliser un projet à la demande d'un partenaire extérieur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'une administration. Il peut être sanctionné par le versement d'une rémunération en fonction du succès du projet. Il représente donc une occasion pour utiliser les savoirs, les connaissances et l'expertise acquis durant la scolarité dans la solution d'un problème réel d'affaires publiques.

Françoise MELONIO précise que cette notion existe dans les *masters* d'urbanisme et connaît un grand succès. Les *capstone* peuvent aussi être réalisés en équipe par des étudiants de plusieurs masters et sont alors suivis par un chargé de mission du service de la formation commune. Sciences Po possède d'ores et déjà une expérience positive de ce dispositif qui est apprécié par les étudiants.

Jean-Pierre LANDAU poursuit en abordant la question du choix des concentrations. Les étudiants peuvent choisir librement leurs concentrations à la fin du 1^{er} semestre de scolarité et auront donc le temps d'examiner les matières et les sujets afin de décider en connaissance de cause. L'école entend gérer ces concentrations de manière souple. Certaines correspondront à des formations très spécialisées et incluront dans ce cas un nombre peut-être plus élevé de cours obligatoires, dans la limite de trois ou quatre. D'autres incluront peu de cours obligatoires et laisseront aux étudiants le choix d'un grand nombre d'électifs. Une liste indicative est intégrée à la documentation de présentation. Là encore, l'objectif est de privilégier la liberté de choix, la souplesse des parcours et l'adaptation. En dernier lieu, les étudiants souhaitant, au terme d'une expérience d'un ou deux semestres, s'orienter dans un parcours de recherche se verront offrir une formation adaptée les préparant à la recherche en affaires publiques. Ces parcours peuvent déboucher au quatrième semestre sur la rédaction d'un mémoire de recherche et ouvrent la voie à un accès à une école doctorale et à la délivrance d'un doctorat de Sciences Po.

Jean-Pierre LANDAU conclut cette présentation par trois remarques complémentaires. Concernant la question des langues, le principe général est que les étudiants pourront mener leur scolarité au sein de cette école en français ou en anglais selon leurs vœux. Ils pourront également combiner ces deux langues en fonction de leurs attentes. Il sera mis en place, pour les étudiants non francophones au moment de leur entrée dans l'école, des incitations à se familiariser avec le français, sous la forme de soutiens et de supports. Mais il n'existera pas d'obligations. Les étudiants pourront aussi, s'ils le souhaitent, accomplir toute leur scolarité en français ou en anglais. Les responsables de l'École d'affaires publiques anticipent que la plupart choisiront une scolarité unique, en fonction des matières emportant leurs préférences. En second lieu, un débat s'est fait jour pour savoir s'il était possible de former, dans un même *master*, des étudiants issus directement du Collège ou ce que les enseignants nomment dans leur jargon des « young professionnals », c'est-à-dire des étudiants ayant déjà trois ou quatre ans d'expérience professionnelle. Ce débat, mené au sein du Comité de préfiguration, a été long et n'a pas apporté de réponses évidentes. Deux écoles se font face : pour certains, il s'agit de deux publics étudiants très différents qui doivent recevoir des formations différentes; pour d'autres, ils peuvent être intégrés à un même parcours, à condition que celui-ci soit organisé de manière suffisamment souple pour que chacun puisse y trouver une place. Cette seconde école l'a finalement emporté. Il existera donc un seul *master*, incluant ces deux publics, de sorte qu'il faudra être vigilant sur l'adaptation des parcours aux besoins individuels et collectifs de chaque groupe. Il existe, enfin, une liste de cours de tronc commun et une liste de spécialités. Ces deux listes ont été largement débattues par le Comité de préfiguration. Elles reprennent dans leur cadre général le consensus sur ce qui est nécessaire pour une école de ce type et dans le contexte actuel, en France, avec la vocation mondiale propre à cette formation. Cette question a fait l'objet de nombreux débats. Cette liste, toutefois, ne préjuge en rien du contenu pédagogique de ces cours. De ce point de vue, l'essentiel reste à faire. Un important travail pédagogique devra donc être mené si le Conseil de direction approuve la création de l'école. Il devra être réalisé avec le corps enseignant pour définir précisément la pédagogie et le contenu correspondant aux objectifs de l'école et aux attentes des étudiants.

b) Discussion

Anaëlle SUBERBIE remercie Jean-Pierre LANDAU pour cette présentation et ouvre la séance aux questions des membres de la Commission.

Pierre FRANÇOIS formule une série de remarques ayant fait l'objet de discussions en interne, mais qui doivent être exposées en assemblée plénière afin de poursuivre les échanges. Pierre FRANCOIS insiste en premier lieu sur l'importance du moment dans lequel s'insère la création de cette école. Cette étape correspond au premier stade de refonte profonde de l'ensemble du niveau master de Sciences Po. Une réflexion générique et transversale a été menée l'année dernière dans le cadre d'une commission nommée le COCUMA. Un certain nombre de principes y ont été retenus, mais le plus important a porté sur la mise en œuvre de cette réforme. Cette mise en œuvre correspond à la phase actuelle. Il est donc important d'avoir cette idée à l'esprit en ce qui concerne l'ADN historique de Sciences Po. Pierre FRANÇOIS précise que son travail lui-même porte sur les élites et la formation. Sciences Po s'est imposée, depuis plus de 120 ans, au cœur de la préparation des concours administratifs. Pour remettre ce problème en perspective, Pierre FRANCOIS rappelle les conclusions du COCUMA élaborées l'année dernière. Deux principales conclusions ont été formulées avec lesquelles le rapport n'est pas exactement en accord ou ne l'est que partiellement. Premièrement, la Commission a insisté sur la nécessité d'articuler de manière plus étroite que par le passé la formation académique fondamentale, la recherche à travers la communauté académique de Sciences Po et la formation dans les écoles professionnelles. Il s'agit d'un choix stratégique qui ne va pas de soi et qui a été largement débattu. Pour Pierre FRANÇOIS, d'autres possibilités que cette conclusion sont concevables, indépendamment de toute question de doctrine. Pourtant, tel est le bien le choix qui a été arrêté par la direction de cette maison. Concernant le second principe, la question a porté sur le point de savoir si Sciences Po constituait une marque ou une école. Dans le premier cas, Sciences Po est un espace dans lequel les écoles sont totalement autonomes et juxtaposées les unes à côté des autres. Sciences Po se borne dans ce cas à apposer son sceau pour mettre en valeur ses étudiants et les laisser choisir leurs orientations professionnelles. Dans le second cas, concevoir Sciences Po comme une école signifie qu'elle possède une épaisseur pédagogique spécifique et transversale. Le principe retenu par le COCUMA a été de considérer que Sciences Po est une institution d'enseignement, et non pas uniquement une marque.

S'agissant de la place des sciences sociales et de la recherche, poursuit Pierre FRANCOIS, le rapport et la note présentés laissent une grande ouverture, ce dont, en tant que chercheur, il se félicite. En parallèle, Pierre FRANÇOIS constate que cette ouverture renvoie à l'enjeu de la gouvernance. L'analyse de la configuration des écoles et de la place des sciences sociales en leur sein fait apparaître deux configurations. Dans la première existe un « vide barométrique », c'est-à-dire une absence totale de sciences sociales. Le second est ce que Pierre FRANÇOIS appelle la configuration « juke-box ». Pierre FRANÇOIS prend l'exemple dans lequel, en tant que directeur du département de sociologie, il reçoit un appel téléphonique de la responsable d'une école qui l'informe avoir besoin d'un professeur de sociologie pour effectuer telle ou telle mission. Ces personnes sont souvent surprises de se voir opposer une fin de non-recevoir, en arguant que les services d'enseignement sont surchargés et ne peuvent intervenir uniquement pour exposer un cours sur un sujet qu'ils n'ont pas contribué à définir. Pour éviter ces deux configurations, il faut que les enseignants à la fois professionnels et de l'académie soient parties prenantes de l'ensemble de la politique pédagogique de l'école. Pour rendre possible ce type de configuration, la structure de gouvernance de l'école joue un rôle déterminant. En d'autres termes, précise Pierre FRANÇOIS, la question est de savoir qui prend les décisions et comment ces décisions sont prises. Le COCUMA porte une réponse claire, reprise par Jean-Pierre LANDAU, mais sans franchir le stade suivant consistant à prendre acte de l'existence d'un comité stratégique et d'un comité pédagogique. La question porte ainsi sur la composition de ces instances, les modalités de désignation de ses membres, le fonctionnement des comptes et leur fréquence. Ces questions peuvent aisément recevoir une réponse, mais, pour Pierre FRANÇOIS, il semble difficile de lacer un projet tel que celui présenté par Jean-Pierre LANDAU si ces questions ne reçoivent pas de réponses franches et nettes. La présentation de Jean-Pierre LANDAU comporte un grand nombre de concentrations identifiées, mais ouvertes, tout en indiquant que le travail pédagogique reste à faire. Cette conclusion renvoie à l'importance de ces structures de gouvernance. Si elles ne sont tenues que par des professionnels ou des professeurs de sciences politiques ou une association des deux, le résultat final sera par définition très différent. Des précisions doivent donc être apportées sur ce point et prendre la forme, non pas de déclarations d'intention, mais d'engagements précis, sur des listes d'individus et des principes de nomination et de travail au sein de ces structures.

Pierre FRANCOIS aborde ensuite le second point de son intervention, concernant la place de Sciences Po, question abordée à plusieurs reprises au sein de la Commission paritaire. Le rapport adopte sur ce sujet une position différente de celle retenue par le COCUMA. S'agissant du choix entre la marque et l'institution, le rapport situe clairement Sciences Po, selon Pierre FRANÇOIS, dans le cadre d'une politique de marque. Il ne présente pas d'articulation avec la formation dispensée à Sciences Po en général. Pour le démontrer, Pierre FRANÇOIS présente deux points précis et identifiables. Concernant l'articulation avec la formation commune, il a été décidé, bien que cette décision soit loin d'être évidente, de développer des cours de formation commune, transversaux à tous les masters afin de donner au niveau master une identité spécifique. Dans cette optique, il a été décidé que tous les étudiants, qu'ils viennent des filières du journalisme ou du droit, par exemple, pourraient suivre ces formations. Or, le rapport n'y fait pas référence. En second lieu, les cours proposés sont très fréquemment redondants avec les cours de formation commune. Par exemple, les cours d'éthique sont redondants avec les cours de philosophie politique proposées. Cette articulation n'est pas suffisamment pensée, estime Pierre FRANÇOIS. De la même façon, le cours intitulé «Leadership et organisation » converge partiellement avec les problématiques du cours de sociologie des organisations publiques et privées tel qu'il a été arrêté. Ces points montrent, pour Pierre FRANÇOIS, que la configuration choisie va dans le sens d'une grande autonomie, de sorte qu'il est difficile de discerner comment Sciences Po peut s'y insérer. En second lieu, certaines écoles, notamment PSIA, sont confrontées à une difficulté importante. Elles ont vocation à s'étendre indéfiniment si elles ne sont pas bornées. Lorsqu'elles ne sont pas ancrées dans un objet, par exemple l'École des Affaires urbaines, dans une discipline, comme l'école de Droit, ou dans un métier comme le journalisme, elles tendent à croître et proliférer au maximum. PSIA s'est ainsi étendue au point d'empiéter sur d'autres écoles, comme s'en plaignent leurs responsables. La lecture de la liste des concentrations suscite aux yeux de Pierre FRANÇOIS, deux sentiments. D'une part, cette situation est pertinente. D'autre part, on peut se demander ce qu'il peut rester aux autres écoles. Certaines problématiques sur la configuration financière se posent et il est difficile de comprendre comment elles pourront s'articuler avec ce qui se passera dans l'école d'entreprise. Le risque, par conséquent, est de créer une seconde PSIA dont les principes de régulation et d'articulation avec les autres écoles soient peu compréhensibles.

Pierre FRANÇOIS concède qu'il ne s'agit pas de recréer un « jardin à la française. Cette configuration suscitera logiquement des « *overlap* » qui seront réglés partiellement par des questions de frais de demande. Mais, sans se reposer exclusivement sur cette dynamique, les cinq ou six dernières années ont montré que cette configuration ne fonctionnait plus.

Pierre FRANÇOIS conclut par une remarque plus brève. Il rappelle, suite à la présentation de Jean-Pierre LANDAU, que les étudiants de Sciences Po sont fâchés avec les chiffres. Il se déclare surpris que le projet présenté aujourd'hui ne soit pas accompagné d'un budget. Une déclaration d'intention, selon laquelle Sciences Po doit être une école d'excellence, n'est pas assortie de chiffres. Pour être une équipe de football telle que le Real Madrid ou Manchester United, il faut disposer d'un budget conséquent. Or, le montant général du budget de cette école reste aujourd'hui inconnu. Le second problème est de savoir comment ce budget sera alloué et quelles seront la provenance des flux et leur ventilation. Ces aspects sont opaques et les membres des commissions sont laissés dans l'ignorance de ces questions. Pierre FRANÇOIS se demande comment concevoir un dossier de ce type et le défendre sans être en capacité de répondre à ces questions de base. Bien qu'elles ne soient pas nécessairement du ressort de Jean-Pierre LANDAU, concède Pierre FRANÇOIS, elles restent tout à fait rédhibitoires.

Anaëlle SUBERBIE demande si les questions reçoivent une réponse dès maintenant.

Grégoire ETRILLARD acquiesce.

François-Antoine MARIANI répond à l'intervention de Pierre FRANÇOIS sur la question de la gouvernance. Sur ce sujet, le projet présenté s'est arrêté au même stade que le COCUMA. Cette question ne concerne pas seulement l'École d'affaires publiques, mais l'intégralité de la gouvernance de l'établissement et l'ensemble des autres écoles. La Commission de préfiguration et son rapporteur n'ont pas été jugés compétents pour déterminer la gouvernance générale de toutes les écoles à l'intérieur de Sciences Po. La demande en ce sens est donc compréhensible. Le projet esquisse les bases de ce que Pierre FRANÇOIS avait lui-même défini au sein du COCUMA, mais ne les a pas approfondies. Mais la Commission n'a pas dépassé le mandat qui lui était imparti.

François-Antoine MARIANI juge quelque peu sévères les remarques de Pierre FRANÇOIS sur la marque « Sciences Po ». Le fait qu'un cours de tronc commun sur huit soit redondant avec la formation commune, telle qu'elle est évoquée page 5 de la note, soit considérée comme la marque d'une autonomie repose sur un

jugement hâtif. Un enseignement peut être considéré comme redondant, bien que son contenu n'ait pas encore été défini. François-Antoine MARIANI suppose que le cours de formation commune sur les questions d'éthique sera examiné, de sorte que l'enseignement sera ajusté en fonction de cette analyse. François-Antoine MARIANI rappelle que les étudiants ont deux enseignements de formation commune à suivre sur un choix de dix-huit. Statistiquement, la réponse ne repose pas sur une bonne compréhension des chiffres. Sur le plan statistique, en tout état de cause, peu d'étudiants suivront en même temps ces deux cours. Siégeant au Conseil de direction et ayant assisté aux retours sur le COCUMA et le document d'orientation stratégique de Sciences Po 2022, François-Antoine MARIANI estime que l'idée de l'établissement n'est pas de créer des écoles autonomes, dotées d'une personnalité juridique. Le sujet d'aujourd'hui n'est du reste pas non plus celui-ci. Parmi les quelques règles de gouvernance mentionnées dans la note, il est indiqué que le doyen et le comité stratégique sont nommés par le directeur de Sciences Po. Ce sont là autant de signes qui démontrent que les écoles ne sont pas autonomes. François-Antoine MARIANI conclut cette réponse en abordant la question de la gouvernance budgétaire. Pour François-Antoine MARIANI, celle-ci recouvre la gouvernance globale de l'école. La question de savoir qui alloue les fonds de l'école et comment est décidé le budget relève de la direction financière et du directeur de Sciences Po, voire, au-delà, de la FNSP et de son conseil d'administration, en lien avec la DES. La Commission de préfiguration, selon François-Antoine MARIANI, n'était pas, de ce fait, compétente pour déterminer un modèle de gouvernance budgétaire et générale de l'école.

Pierre FRANÇOIS ajoute qu'il ignore quelle structure a compétence pour traiter les problèmes mentionnés dans son intervention. Son propos consiste à affirmer qu'un projet de ce type ne peut être lancé tant que ces questions ne sont pas résolues. Pierre FRANÇOIS se déclare à cet égard préoccupé par la question du budget, question qu'il juge la plus importante dans ce dossier. En 2013, les échanges au sein du COCUMA ont été ponctués d'interventions récurrentes de la part de Pierre FRANÇOIS pour demander une clarification du modèle économique des écoles. Ces clarifications restent attendues. Sciences Po se trouve aujourd'hui dans une situation d'urgence. Cette question budgétaire se pose dès à présent et doit recevoir une réponse. Pierre FRANÇOIS prend acte que la Commission n'est pas en mesure d'y répondre. Mais elles restent impératives pour poursuivre le travail amorcé, faute de quoi Sciences Po s'aventure sur un terrain connu dont on sait quelles peuvent en être les conséquences.

Jean-Pierre LANDAU fait remarquer, en premier lieu, que, sur le détail, la régulation financière est un sujet qu'il connaît bien. Ce sujet est très différent de celui de la finance d'entreprise et de la « business school ». Il s'agit aujourd'hui du secteur de l'administration publique dans lequel existe un important excès de demandes. Le directeur scientifique du master « financial regulation et risk management » est surchargé et les régulateurs recrutent très largement. Cette filière est très porteuse en termes de débouchés. Sur ce point, Jean-Pierre LANDAU ne saurait souscrire aux propos de Pierre FRANÇOIS qui reposent sur une confusion intellectuelle entre la finance d'entreprise et la régulation financière.

Jean-Pierre LANDAU formule en second lieu une remarque plus générale sur la matière des Affaires publiques. La motivation des remarques de la Commission repose sur l'idée qu'il n'existe pas de tronc commun attaché à ces disciplines. Cette situation provoque l'illusion que les troncs communs ne sont pas rattachés aux académies et aux enseignements fondamentaux de Sciences Po. Cette affirmation est erronée, insiste Jean-Pierre LANDAU. Les cours seront multidisciplinaires, mais ce caractère multidisciplinaire ne signifie pas que les enseignants de Sciences Po, y compris les enseignants permanents, ne joueront pas un rôle fondamental dans l'élaboration de la pédagogie et dans la tenue des cours. La Commission a délibérément fait le choix d'une approche pluridisciplinaire, en plus des traditionnels cours d'histoire ou de droit, par exemple. L'intitulé des cours ne doit pas donner l'impression qu'ils sont détachés de la recherche et de l'enseignement.

Léo CASTELLOTTE se félicite de son côté de la passion que suscite cette école. Il s'agit d'un beau projet qui permettra d'améliorer la visibilité et la lisibilité, comme l'a souhaité le COCUMA. Léo CASTELLOTTE met également en valeur le caractère très structuré du projet. Il s'interroge sur une question, déjà débattue avec François-Antoine MARIANI, du semestre dit hors les murs. Pour les élèves souhaitant préparer les concours administratifs, et qui sont probablement, suppose Léo CASTELLOTTE, dans l'une des concentrations du master de politiques publiques, le semestre hors les murs pourrait être maintenu au 3e semestre et non être transféré au 4e semestre afin que ces élèves puissent utiliser ce dernier pour préparer intensivement leurs concours. En second lieu, Léo CASTELLOTTE évoque la possibilité, rappelée par Jean-Pierre LANDAU, de réaliser un master uniquement en langue anglaise, alors que lui-même pensait cette perspective exclue. Il a cru comprendre qu'un cours de français, bien qu'il ne soit pas nécessairement dispensé en langue française, était obligatoire dans le cadre de la scolarité de l'école.

François-Antoine MARIANI estime que la question du 4e semestre donne lieu à débat. Pour les étudiants souhaitant accéder au monde du travail, le semestre hors les murs au 4e semestre leur permet d'effectuer un stage en entreprise et de bénéficier d'opportunités liées à ce stage. Le semestre hors les murs permet, par définition, d'effectuer un stage, un échange universitaire, de réaliser un projet de recherche ou un projet personnel. Pour ces raisons, les choix du 4e semestre a paru le choix le plus évident au regard de l'insertion dans le monde du travail. Concernant les concours administratifs, François-Antoine MARIANI rappelle que l'ENA compte quarante places par an. Sciences Po compte 30 admis par an sur 500 étudiants dans ce diplôme. L'École d'affaires publiques peut donc faire le choix de construire une scolarité en fonction de 30 étudiants qui seront admis à l'ENA, mais en sacrifiant les 470 autres, ou bien de prendre une décision permettant à ces 470 étudiants de pouvoir s'insérer dans le monde professionnel et sécuriser leur parcours professionnel. L'école privilégiera la seconde option, comme chacun peut aisément le comprendre. De plus, l'existence d'un semestre de stage au 4e semestre n'empêche pas les étudiants de préparer les concours administratifs. Les étudiants travaillent sur ces préparations de concours dès qu'ils le peuvent, qu'ils soient en stage à l'étranger ou en entreprise. Qui plus est, de plus en plus d'étudiants n'effectuent pas le master « Affaires publiques » et sont admis aux concours. Concernant les langues, François-Antoine MARIANI souscrit aux propos de Léo CASTELLOTTE. L'enseignement du français est une obligation, sous le contrôle de la directrice des études, pour les étudiants étrangers.

Françoise MELONIO précise que cet enseignement n'est pas une obligation à l'heure actuelle, mais est très fortement recommandé et suivi par la quasi-totalité des étudiants non francophones.

François-Antoine MARIANI ajoute que lorsqu'un étudiant étudie pendant deux ans à Sciences Po, il considère qu'il peut être pertinent que celui-ci ait un premier contact avec la langue du pays dans lequel il vit. La question de savoir si cet enseignement doit être obligatoire ou facultatif, selon François-Antoine MARIANI, doit être décidée par le Conseil de direction et peut être débattue.

François-Antoine MARIANI ajoute qu'un étudiant doit pouvoir mener toute sa scolarité en anglais s'il le souhaite. Or, tel n'est pas le cas en l'état actuel dans le cadre du master d'Affaires publiques. Ce master compte trois enseignements en anglais sur 200 au total. Il faut éviter les situations d'enfermement des étudiants, souvent obligés de suivre des enseignements dédiés à la préparation des concours administratifs, qu'ils souhaitent ou non préparer ces concours, et soient contraints de suivre des cours en français, alors qu'ils préféreraient assister à des enseignements en anglais et plus internationalisés. Dans la configuration actuelle, ces étudiants ne le peuvent pas. L'objectif est d'ouvrir l'offre et de répondre à leurs besoins ainsi qu'aux exigences du marché du travail.

Théo IBERRAKENE souhaite, concernant la question de la gouvernance, que soit séparé le vote du projet pédagogique, c'est-à-dire les parties 1 à 6 de la note présentées, et le vote de la gouvernance, présentée dans la 7e partie. Selon Théo IBERRAKENE, cette question est bien plus large et aura effet de jurisprudence pour l'ensemble des écoles, qu'il agisse des écoles créées dans le cadre du projet Sciences Po 2022, mais aussi des écoles existantes.

Vincent TERRASSE souhaite formuler une question sur le marketing et la communication. Il juge le projet extrêmement intéressant et le soutient dans son ensemble, mais regrette qu'il soit qualifié d'« affaire publique » et que l'école soit intitulée « École d'affaires publiques » pour deux raisons. D'une part, les « affaires » sont aujourd'hui de deux types : les « affaires » relevant la corruption, d'une part ; les affaires de cœur et la confusion entre vie privée et vie publique d'autre part. À cet égard, il est dommage de lancer un projet sur la base d'un terme quelque peu dépassé. Bien que ce terme reste employé dans le monde anglosaxon, d'autres expressions peuvent être utilisées, par exemple « public policies ». Ce problème sémantique masque, pour Vincent TERRASSE, un problème de fond. Vincent TERRASSE a suivi le cursus « Service public », cette notion comportant l'idée d'un engagement d'un autre ordre que financier. Il regrette à ce titre que l'École d'affaires publiques ne rende pas compte de cette dimension, ne serait-ce que dans le choix des termes et dans la présentation. Sciences Po s'engage dans ce nouveau projet au moment où de nombreux étudiants prennent en compte cette dimension. Il faut donc en rendre compte sous une forme ou une autre, que ce soit par la dénomination ou le mode de présentation. L'engagement ne renvoie pas nécessairement aux missions des ONG, mais sous-tend l'idée d'une générosité ou d'une volonté de participer, y compris au niveau mondial. En ce sens, concède Vincent TERRASSE, le projet présente une réelle nouveauté dans la mesure où il très largement ouvert sur le monde et ne se concentre pas sur l'engagement au sein d'associations en France. Vincent TERRASSE rappelle que, à titre personnel, il a suivi le cursus « Service public », puis a choisi de travailler dans le secteur privé. Néanmoins, il a débuté son engagement au sein de Sciences Po dans le cadre de cette dimension de service public. Il estime à ce titre qu'il serait dommage de négliger cette dimension et qu'il serait utile de la réintroduire, notamment par les biais de la marque et du nom.

Clara KŒNIG souhaite souligner brièvement les points qui font du projet de création d'une École d'affaires publiques un projet allant dans le sens des étudiants. Le premier porte sur la lisibilité pour les employeurs au niveau des masters. Il est également important d'améliorer cette lisibilité à destination des étudiants de Sciences Po. Les étudiants venant du Collège universitaire, en troisième année, sont souvent confrontés à des difficultés au moment du choix de leur master et ignorent souvent à quel contenu correspondent les différents masters. Clara KŒNIG souligne également la liberté de choix offerte aux étudiants, notamment grâce au 4e semestre, dédié à un projet personnel, un stage, un séjour d'étude ou un projet de recherche. Le positionnement au 4e semestre est, pour Clara KŒNIG, un choix favorable dans la mesure où il permettra à l'étudiant de le faire bénéficier d'une véritable continuité s'il souhaite s'engager sur le marché du travail. En troisième lieu, le projet collectif est également un point favorable, permettant à un étudiant de diversifier et de personnaliser son parcours. Il en va de même du large éventail d'électifs et de cours facultatifs ainsi que du choix des concentrations. Mais Clara KŒNIG soutient en parallèle le maintien du tronc commun, comme l'ont rappelé les échanges précédents, et l'ouverture sur la recherche. Clara KŒNIG propose néanmoins aux membres de la Commission paritaire un amendement. Elle affirme que la qualité de l'offre pédagogique ne doit pas souffrir de la création de l'école.

Clara KŒNIG donne lecture d'un extrait de l'amendement proposé à la Commission paritaire.

« (…) Il sera envisagé de faire une place importante aux enseignements à distance en utilisant différentes ressources numériques. L'utilisation de ces dernières ne se fera qu'en complément d'enseignements en petit groupe. Certains enseignements du tronc commun, les plus techniques, seront un bon terrain de mise en œuvre de cette pédagogie innovante ».

Clara KŒNIG conclut en indiquant que le point important est de supprimer le passage relatif à la réduction du nombre d'enseignements en présentiel.

Grégoire ETRILLARD témoigne également que cette phrase lui paraît contestable, bien qu'il ne soit pas membre de l'UNEF. La réduction de nombre d'enseignements en présentiel ne lui semble pas être un objectif pédagogique en soi, même s'il peut s'agir d'un objectif financier. En tout état de cause, cette proposition n'a pas sa place dans ces échanges. Grégoire ETRILLARD estime toutefois que cette phrase constitue davantage une maladresse de rédaction. Il souscrit à l'amendement proposé par Clara KŒNIG. De plus, comme il l'a mentionné par email, le point de l'extrait lu par Clara KŒNIG concernant l'enseignement en petit groupe lui semble erroné. L'utilisation des ressources numériques en tant que telle n'est pas faite uniquement en petit groupe. À titre personnel, Grégoire ETRILLARD utilise ces ressources en dehors du cadre de ces groupes restreints. Il propose une modification de cette partie de phrase dans les termes suivants : « L'utilisation de ces dernières [les ressources numériques] se fera en complément d'enseignements en présentiel. »

Françoise MELONIO estime contestable cet ajout dans la mesure où il est possible d'imaginer que certains cours fassent intervenir un spécialiste non disponible en région parisienne, voire en France.

Grégoire ETRILLARD souligne que l'UNEF refuse que se développe une scolarité fondée uniquement sur des ressources numériques.

Françoise MELONIO ne pense pas que soit envisagée par quiconque actuellement une scolarité fondée uniquement sur le numérique et n'y est pas favorable elle-même.

François-Antoine MARIANI propose, suite aux remarques de Grégoire ETRILLARD, une modification de compromis. Il donne lecture de la modification proposée.

« Il conviendra de renforcer la place de l'innovation pédagogique au sein de l'école, notamment en faisant davantage de place aux outils numériques. Ainsi il pourra être envisagé de compléter certains enseignements en présentiel par des enseignements en ligne. À titre d'exemple, les enseignements du tronc commun, notamment les plus techniques, constitueraient un terrain idéal de mise en œuvre de cette pédagogie innovante ».

François-Antoine MARIANI indique qu'il met à la disposition de tous les membres intéressés le texte ainsi amendé.

Daniel MUGERIN a reçu procuration de Laure MARCUS pour communiquer à la Commission paritaire ses observations et ses remarques. Laure MARCUS fait valoir que la création d'une École d'affaires publiques est un beau projet permettant de rationaliser et de dynamiser l'offre de Sciences Po en matière de master de politiques publiques et de la rendre plus concurrentielle au niveau mondial. Elle s'interroge toutefois, poursuit Daniel MUGERIN, sur l'impact de la création de cette école sur la préparation aux concours administratifs en

termes de contenus de cours, de calendriers et d'enseignements. Elle comprend, d'après les documents présentés, que les étudiants en *master* pourront préparer les concours en parallèle de leur *master* et souhaite savoir s'ils pourront également choisir de suivre la préparation après avoir obtenu leur master.

François-Antoine MARIANI répond en rappelant que le fonctionnement actuel a été maintenu. La préparation aux concours est non seulement ouverte à tout étudiant diplômé d'un master de Sciences Po, mais aussi aux étudiants de 5e année inscrits en master d'Affaires publiques. Il n'a jamais été question de remettre en cause l'économie de ce système dans la mesure où il permet aux étudiants de commencer à s'y préparer au fil de leur scolarité et d'améliorer leurs chances de réussir ces concours. François-Antoine MARIANI rappelle que, statistiquement, plus un étudiant se présente au concours de l'ENA, moins il a de chances de le réussir. La troisième tentative est donc toujours plus difficile. Permettre aux étudiants en 5e année de commencer à préparer ces concours et, en sixième année, de finaliser la présentation de ces concours reste donc une possibilité ouverte. Le master d'Affaires publiques est largement organisé autour de la préparation des concours administratifs. Les étudiants y apprennent les bases, sous la forme d'une sorte de solfège, rappelle François-Antoine MARIANI. En phase de préparation, ils apprennent la gymnastique et la technique. Cette dimension répétitive de la préparation peut être jugée regrettable, mais la base du master repose sur l'idée que, dans certaines concentrations, cette forme de solfège soit maintenue pour permettre aux étudiants d'optimiser leurs chances auprès des jurys de ces concours.

Pierre FRANÇOIS réagit à la proposition de séparer le projet de l'École d'affaires publiques et sa gouvernance. Il comprend la motivation de cette proposition et concède que l'enjeu de gouvernance excède les limites du seul *master* concerné. Il s'interroge toutefois sur les conséquences de ce projet. Une nouvelle école est lancée dans des délais extrêmement rapides, de sorte que l'enjeu de gouvernance sera *de facto* résolu. Dans les faits, certains auront, dans les prochaines semaines, à prendre des décisions sur les titulaires en charge des cours ou sur les responsables de cette organisation. Comme l'a rappelé Jean-Pierre LANDAU, le Comité de préfiguration a dressé une liste non limitative de concentrations et une liste de cours de formation commune. Il reste néanmoins à définir leur contenu. Répondre que l'on ignore cet enjeu signifie en fait que l'on ne souhaite pas se charger de cette question. Il est donc impératif, considère Pierre FRANÇOIS, d'expliciter ces points dans un périmètre non limité aux affaires publiques avant de lancer le projet. Pour Pierre FRANÇOIS, la séparation entre les deux questions n'est pas une question dans les faits, bien qu'elle puisse paraître satisfaisante en principe compte tenu de sa complexité. De fait, ne pas décider de traiter cette question aujourd'hui équivaut à prendre une décision sur ce sujet.

Grégoire ETRILLARD demande s'il est possible de se prononcer par un vote ultérieur sur la question de la gouvernance, avant que celle-ci soit mise en place.

Théo IBERRAKENE indique que l'idée sous-tendant la proposition de séparer les votes sur la gouvernance et les questions pédagogiques ou, du mois, la partie restante du projet, n'était pas de reporter le sujet de la gouvernance. Les décisions prises lors du prochain Conseil de direction auront un impact, notamment du fait d'une certaine jurisprudence, sur l'ensemble de la gouvernance des prochaines écoles. L'UNEF n'entend pas reporter le sujet. Théo IBERRAKENE estime que les deux interventions en présence sur ce sujet doivent être séparées et que les votes correspondants doivent être dissociés.

Grégoire ETRILLARD demande si l'UNEF souhaite aujourd'hui un vote sur la question de la gouvernance.

Anaëlle SUBERBIE le confirme.

Théo IBERRAKENE demande confirmation que la note présentée aujourd'hui doit être soumise au vote lors de cette séance.

Vincent TERRASSE demande si Théo IBERRAKENE entend voter contre la gouvernance et pour le projet.

Théo IBERRAKENE répond qu'il souhaite s'informer si cette procédure de séparation des deux votes est possible et expliquera ensuite la motivation de ce vote sur la question de la gouvernance.

Théo IBERRAKENE expose, en réponse à la demande de Vincent TERRASSE, les motivations de cette demande. La question de la gouvernance est importante en raison d'implication dont il a déjà été largement débattu. Vincent TERRASSE craint que le conseil pédagogique, au sein des écoles, soit déconnecté des conseils centraux. Cette déconnexion est porteuse, selon Théo IBERRAKENE, d'un ensemble de risques. Celui-ci insiste également sur le fait qu'il porte sur cette question un regard d'étudiant. C'est en tant qu'élu étudiant qu'il envisage les risques que comporte la situation débattue : d'une part, un certain manque démocratique, d'autre part, une mauvaise circulation de l'information. Pour Théo IBERRAKENE, la communication du compte rendu d'une réunion n'est pas suffisante. Il faut aussi une présence étudiante,

notamment d'un élu des conseils centraux, dans le cadre des conseils d'école, au risque d'être confronté à une certaine opacité dans les décisions prises au sein de ces conseils. Théo IBERRAKENE propose un lien direct avec les conseils centraux pour obtenir l'unité que recherche Sciences Po et parvenir à plus d'égalité entre les étudiants. Il demande par conséquent la présence d'un élu étudiant de la Commission paritaire dans la mesure où celle-ci est en charge des questions pédagogiques dans les conseils d'école. Cette solution pourrait favoriser une certaine entraide entre les élus étudiants des conseils centraux et les délégués de l'école. Les élus étudiants pourront aussi être mieux informés de la situation dans chaque école afin de faciliter leurs interventions en Commission paritaire. Enfin, la présence de délégués ayant davantage de capacités d'intervenir représente un avantage pour les revendications que l'UNEF souhaite porter, mais aussi pour la direction, en favorisant les échanges au sein des conseils d'école, en répondant de manière plus appropriée aux attentes des étudiants dans chacune de ces écoles et en renforçant le lien démocratique au sein de Sciences Po.

Céline BENTZ indique que les élus UNI-MET sont relativement défavorables à ce qu'un élu étudiant de la Commission paritaire fasse partie des conseils d'école. En effet, les élus étudiants ne sont pas directement concernés par cette problématique et semblent être peu présents en *master*. Par ailleurs, les échanges au sein de ces conseils d'écoles portent sur des sujets extrêmement techniques et spécifiques à chaque école de *master*, de sorte que les élus ne pourront tous les maîtriser. Afin de permettre néanmoins une certaine démocratie, comme le souhaite l'UNEF, UNI-MET propose de rendre publics les procès-verbaux afin qu'ils soient accessibles à tous et que l'information puisse ainsi mieux circuler.

c) Vote

Anaëlle SUBERBIE demande si le vote relatif à la note présentée est séparé en deux votes différents, l'un portant sur la création de l'École d'affaires publiques, l'autre sur la gouvernance.

Pierre FRANÇOIS récuse cette procédure en l'absence de présentation d'un projet. Les délais étant rapides, la décision de séparer les questions exige de savoir ce qui aura lieu par la suite. Pierre FRANÇOIS reconnaît ne pas comprendre l'objet sur lequel porte le vote aujourd'hui. Il convient d'en préciser les enjeux et d'indiquer concrètement quel est l'objet du vote sur la gouvernance.

Anaëlle SUBERBIE répond qu'il porte sur la proposition insérée dans la note attachée au rapport du projet de création de l'École d'affaires publiques.

Delphine GROUES demande confirmation que la demande des élus étudiants porte exclusivement sur la présence d'un élu de la Commission paritaire au sein du conseil pédagogique de l'école et que, selon eux, la problématique de la gouvernance porte uniquement sur ce point précis.

Pierre FRANÇOIS prend acte de cette demande. Il estime toutefois que si une décision porte sur la composition du conseil, elle doit dans ce cas porter sur l'ensemble de leur composition, et ne pas se limiter à la présence d'élus étudiants. Les conclusions du COCUMA comme celles du rapport, rappelle Pierre FRANÇOIS, indiquent que, au sein de certains conseils, notamment du conseil pédagogique, doivent participer des représentants des départements concernés et des représentants des laboratoires. Il convient donc de fournir une liste portant sur la composition complète des instances.

François-Antoine MARIANI cite un extrait de la note présentée : « (...) l'école s'appuiera sur un Conseil pédagogique qui donnera un avis sur la préparation des maquettes, la création des cours et le suivi du déroulement de la scolarité. Présidé par le doyen de l'école, il sera composé de représentants des programmes, des représentants des centres et départements les plus investis au sein de l'école, de praticiens, d'enseignants, de membres de la DES et de la DS, de représentants des étudiants. »

Pierre FRANÇOIS juge cette formulation trop floue. Il conviendrait de préciser le nombre de membres, leur mode de désignation, la périodicité, c'est-à-dire des éléments de base sur le fonctionnement et les modalités de décision dans une école. Tout programme pédagogique est créé de cette manière. L'alternative consiste soit à clarifier les règles du jeu de façon à donner à un projet une véritable direction, soit à proposer un blanc-seing.

François-Antoine MARIANI demande à Pierre FRANÇOIS s'il souhaite que la Commission paritaire avance plus loin que les travaux du COCUMA réalisés en un an.

Françoise MELONIO demande si la Commission paritaire souhaiterait accompagner son vote de la recommandation que soit élaborée avant le Conseil de direction une note précisant la composition des conseils.

Pierre FRANÇOIS ajoute que cette note devrait préciser en outre son fonctionnement. Un tel travail ne peut être réalisé au cours de cette séance, mais il doit être mis à l'agenda et mis en œuvre. En tout de cause, le Conseil de direction est décisionnel.

Françoise MELONIO précise que le vote doit avoir lieu aujourd'hui pour que puisse être lancée dès le conseil de direction la campagne de recrutement des nouveaux étudiants. Elle rappelle que la Commission paritaire donne un avis tandis que le Conseil de direction décide en dernière instance. La Commission paritaire peut aujourd'hui, à titre d'exemple, émettre un avis sur la note telle qu'elle est présentée et demander que le dossier soit complété, en vue de la décision du Conseil de direction, par des éléments dont la liste peut être déterminée, notamment quant à la composition des conseils et à la question d'un budget prévisionnel.

Grégoire ETRILLARD ajoute que la Commission paritaire ne pourra voter sur ce sujet.

Françoise MELONIO répond que le vote portera sur une recommandation.

Grégoire ETRILLARD juge le projet pertinent, mais exprime son accord avec les propos de Pierre FRANÇOIS. Pour chaque sujet, il est demandé à la Commission paritaire de se prononcer sur des principes. Si l'on se met à la place de cette école, cette situation ressemble au test du « ice bucket challenge ». Grégoire ETRILLARD juge choquante cette manière de faire systématique. Il est demandé aux élus de se prononcer sur le principe de création d'une école, ce dont il se félicite, mais sans disposer des informations sur la manière dont le processus se déroulera au niveau technique. Les seules informations sur ces enjeux ont été apportées par le COCUMA ou par l'ex-PRES. De façon générale, cette façon générale de procéder est quelque peu décevante. Si Grégoire ETRILLARD comprend que ne puisse être communiqué l'ensemble des détails, il estime qu'un minimum d'éléments est nécessaire. Il est possible de voter sur un principe, mais cette procédure amène à se demander quel est le rôle de la Commission paritaire. Grégoire ETRILLARD est d'accord, comme tous les membres, pour voter sur le principe que Sciences Po est une grande école. Les principes généraux qui ont été développés méritent une réflexion et reposent sur un sujet qui doit, au sens positif du terme, être sanctionné aujourd'hui. L'idée de créer un seul master, pour Grégoire ETRILLARD, est positive, mais la création de nombreuses concentrations lui fait craindre que l'école perde de ce fait en lisibilité. En tout état de cause, Grégoire ETRILLARD se déclare pleinement en accord avec le projet exposé. En revanche, il ne comprend pas que les élus ne disposent que d'aussi peu d'informations précises, alors que le Conseil de direction doit se réunir le 27 octobre, c'est-à-dire dans environ 15 ou 20 jours. Il est donc regrettable que les élus aient à débattre sur des sujets dont ils auraient dû prendre connaissance bien avant. De plus, Grégoire ETRILLARD ne doute pas que Pierre FRANÇOIS aurait pu apporter sur ces sujets des réflexions intéressantes pour tous les membres de la Commission paritaire. Il est donc regrettable de se retrouver dans une situation où le projet sera adressé postérieurement aux membres de la Commission paritaire par email. Toutefois, Grégoire ETRILLARD réaffirme qu'il est tout à fait d'accord sur le principe de la création d'une école, accompagnée d'une liste de recommandations, bien qu'il ne puisse se prononcer sur la gouvernance.

Anaëlle SUBERBIE propose de se prononcer par un vote sur l'avis de la Commission paritaire sur le projet, à l'exception de la gouvernance, et de formuler un avis sur le projet de gouvernance.

Françoise MELONIO rectifie en indiquant que l'avis porterait sur une liste de recommandations.

Grégoire ETRILLARD souligne que le propos de Delphine GROUES lui semble particulièrement intéressant. Comme il l'a indiqué par *email* aux membres de la Commission paritaire, il comprend la revendication de certains élus étudiants comme une demande pour disposer d'un représentant étudiant au sein du comité pédagogique. Il se demande si le vote pourrait porter sur ce point précis.

Grégoire ETRILLARD demande aux élus étudiants si la partie restante du projet de gouvernance leur convient.

Théo IBERRAKENE répond que ce projet manque de précision.

Grégoire ETRILLARD demande confirmation que ce rejet est plus général et ne concerne pas uniquement le manque de représentation étudiante.

Théo IBERRAKENE indique que la question n'est pas de savoir s'il s'agit d'un bon ou d'un mauvais projet. Il souhaite apporter une contribution à la question de la précision à apporter au projet. Sa vision est celle d'un élu étudiant et son apport concerne donc ces mêmes élus.

Pierre FRANÇOIS estime intéressante, compte tenu de l'organisation du travail au sein des différents conseils, la suggestion selon laquelle il convient de voter en ajoutant un *addendum* formulant un certain nombre de

remarques mettant en avant un certain flou artistique. Cette demande viserait à obtenir que ce flou soit levé par les acteurs compétents dans ce cadre. Pierre FRANÇOIS juge que cette solution est la meilleure.

Anaëlle SUBERBIE propose à la Commission paritaire le vote relatif à la note présentée, sous réserve des modifications apportées concernant la gouvernance par le Conseil de direction.

Pierre FRANÇOIS et Françoise MELONIO ajoutent que la modification doit également porter sur la gouvernance et le budget.

d) Vote

En l'absence d'autres interventions, la Commission paritaire procède au vote.

Pierre FRANÇOIS propose pour le vote la formulation suivante : « La Commission paritaire recommande le vote favorable du Conseil de direction sur le projet de création de l'École d'affaires publiques, sous réserve de la communication au Conseil de direction d'éléments additionnels concernant la gouvernance ainsi que le budget alloué à ce projet. »

Daniel MUGERIN indique que le sujet abordé dans ce vote touche au cœur du savoir-faire de Sciences Po. Il convient de rester positif et de remplacer l'expression « Sous réserve de... » par « Avec le souhait de... » ou « Avec la recommandation de préciser les points suivants », puis d'en faire la liste.

Anaëlle SUBERBIE demande aux membres s'il est également rajouté le point relatif aux enseignements en présentiel.

Pierre FRANÇOIS indique que ce point a fait l'objet d'un consensus au sein de la Commission paritaire.

Le projet de création de l'École d'affaires publiques, accompagné de la communication au Conseil de direction d'éléments additionnels concernant la gouvernance ainsi que le budget alloué à ce projet est approuvé à l'unanimité.

Pierre FRANÇOIS souhaite également que soit modifiée la dénomination de l'école pour des raisons tant de fond que de forme.

III. CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE : PRÉSENTATION DES NOUVEAUX PROJETS DE PARTENARIAT

a) Présentation

Hakim HALLOUCH présente la candidature de trois lycées bénéficiant d'une Convention d'éducation prioritaire. Ils ont pour particularité d'être tous situés dans l'Académie de la Réunion. Un document de présentation a été envoyé à tous les membres de la Commission paritaire. Suite à une décision de 2003, l'un des Conseils de direction de Sciences Po a défini trois critères. Le document présenté mentionne le critère utilisé pour chacune de ces candidatures.

Hakim HALLOUCH rappelle en second lieu que l'Académie de la Réunion compte d'ores et déjà deux lycées partenaires. Le partenairat de Sciences Po avec l'académie et la région fonctionne bien. Sciences Po a d'ores et déjà recruté plus d'une demi-douzaine d'élèves et souhaite, sur la base de cette première expérience, contribuer à développer le programme sur l'île. Pour ce faire, l'objectif est de cadrer géographiquement la présence des Conventions d'éducation prioritaire. Enfin, conclut Hakim HALLOUCH sur ce point, Sciences Po a déplacé l'examen d'entrée au sein de l'île afin de permettre aux élèves des établissements réunionnais et des autres établissements de concourir également à cette école sur place. Cette mesure apporte une réponse complémentaire à l'égalité des chances en permettant au maximum d'élèves réunionnais de se porter candidat.

Les trois lycées, poursuit Hakim HALLOUCH, sont situés au nord de l'île : le Lycée Georges Brassens, qui accueille les épreuves écrites ; le Lycée Pierre Poivre à Saint-Joseph dans le sud de l'île, au sein d'un bassin

marqué par une forte présence agricole ; le Lycée des trois bassins, situé dans la région appelée « les hauts » en raison de son relief montagneux.

b) Discussion

Françoise MELONIO demande à Hakim HALLOUCH d'expliquer pour les nouveaux élus de la commission comment est établi le critère de PCS défavorisés qui doit être supérieur de 70 % au moins à la moyenne nationale.

Hakim HALLOUCH précise que ce critère est défini tous les ans par le ministère de l'Éducation nationale. Il s'agit d'un taux fixé au niveau national concernant les lycées appartenant aux PCS défavorisés. Ce taux est calculé au sein de chaque établissement et contrôlé par chaque académie. Le Conseil de direction de 2003 a décidé de disposer d'un taux de 70 % par rapport à ce taux national. Après calcul, ce taux de PCS défavorisés s'élève cette année à 43 %.

Grégoire ETRILLARD indique qu'il faut se réjouir de l'augmentation de la base de nouveaux étudiants pouvant participer à ce concours parallèle. Cependant, il n'existe pas de réévaluation une fois que le candidat a obtenu le statut. Ce sujet, défini par le Conseil d'État, dépasse sans doute la mission d'Hakim HALLOUCH, mais constitue un véritable sujet. Il serait nécessaire, selon Grégoire ETRILLARD, de pouvoir réévaluer régulièrement ces candidats.

Hakim HALLOUCH indique que le nouveau gouvernement a mis en place une nouvelle politique d'éducation prioritaire. La nouvelle carte a été communiquée il y a environ 10 jours dans les différentes académies et celles-ci doivent apporter des arbitrages. À l'heure actuelle, il n'existe pas de carte des derniers arbitrages pour les lycées relevant d'une politique d'éducation prioritaire. Bien que le réexamen systématique n'ait pas été mis en place, l'expérience de terrain nous montre que peu de lycées semblent avoir vu la composition sociologique de leur corps étudiant changer au cours des dernières années.

Françoise MELONIO précise que, au moment du renouvellement des conventions, les lycées doivent informer Sciences Po de leur situation sociale et de son évolution éventuelle, ce point est précisé dans le texte même des conventions. Sciences Po n'a jusqu'à présent jamais déconventionné un lycée.

Daniel MUGERIN demande si un bilan a été établi par Sciences Po sur le centre d'examen d'entrée à l'IEP. Il se demande si cette mesure a eu un effet d'entraînement et si des statistiques sont disponibles sur ce sujet.

Hakim HALLOUCH indique ne pas disposer des derniers chiffres sur ce point dans la mesure où l'opération est pilotée par le service des admissions.

Delphine GROUES indique que la Commission paritaire obtiendra un bilan général des admissions en novembre. Ce sujet pourra donc être abordé à cette date.

Léo CASTELLOTTE remercie Hakim HALLOUCH pour sa présentation. Il fait observer, préalablement au vote, que l'UNI-MET s'oppose depuis longtemps à cette procédure de discrimination positive qui, pour ses représentants, est en rupture avec l'égalité républicaine. En vertu de cette opposition de principe, l'UNI-MET rejettera l'extension des partenariats aux nouveaux lycées concernés.

c) Vote

Les conventionnements des trois lycées de l'Île de la Réunion sont approuvés par 12 voix pour, 2 voix contre et un vote non exprimé.

IV. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE LIBQUAL 2014 A LA BIBLIOTHÈQUE

a) Présentation

Anaëlle SUBERBIE donne la parole à Cécile TOUITOU et Catherine VALAIS pour la présentation de Responsable de la mission marketing de la bibliothèque, Cécile TOUITOU présente les résultats de l'enquête LibQUAL qui s'est tenue en avril 2014 à la bibliothèque de Sciences Po.

Concernant la méthodologie, Cécile TOUITOU rappelle en premier lieu que l'enquête LibQUAL est une enquête internationale pilotée par l'Association of Research Libraries. Celle-ci a élaboré la méthodologie de l'enquête. Depuis les années 2000, l'enquête est menée aux États-Unis, d'abord en Amérique du Nord, puis dans le monde entier. Environ 2 000 bibliothèques universitaires académiques y répondent chaque année. Depuis 2009, Sciences Po participe à ces enquêtes et a réalisé une édition en 2009 et en 2011. Elle a pu, pour cette troisième année, mener cette enquête auprès des étudiants. Le principe de cette enquête est relativement particulier dans la mesure où, sur trois domaines thématiques spécifiques (la qualité du service et le rapport au personnel ; la bibliothèque comme lieu ; l'accès à l'information et à la documentation), il est demandé aux répondants de s'exprimer leurs points de vue sur le niveau de service minimum acceptable ; le niveau souhaité ; le niveau perçu.

Les radars présentés par Cécile TOUITOU montrent comment l'ensemble des questions est reçu et présenté :

- Le niveau minimum est le niveau sur leguel les étudiants s'expriment.
- Le niveau désiré, qui définit une zone de tolérance en jaune sur le graphique présenté. Pour les réponses de Sciences Po, le graphique inclut un niveau bleu qui se situe, s'il est positif, entre le niveau minimum et le niveau désiré.
- Sciences Po atteint un niveau rouge dans certains domaines, lorsque le niveau perçu est inférieur au niveau minimum exprimé. Le service minimum est satisfait, mais l'on constate un niveau inférieur à ce qui semblerait aux répondants être le minimum de service possible.
- La zone verte indique que le niveau de rendu excède le niveau attendu. Dans ce cas, la bibliothèque se situe au-delà de la bibliothèque idéale sur certains points.

Cette méthodologie est appliquée à l'ensemble des répondants au niveau mondial ; une dizaine d'établissements français répond chaque année, avec une rotation annuelle des établissements parisiens et en région.

En 2014, près de 1500 questionnaires ont été validés, avec une grande majorité de répondants francophones. Les auteurs de l'enquête ont réalisé une soustraction des répondants en anglais dans la mesure où ceux-ci constituent une population particulière ayant des exigences différentes des répondants francophones. La majorité des répondants sont des étudiants bien que le questionnaire s'adresse à l'ensemble des usagers de la bibliothèque, qu'ils soient enseignants, chercheurs ou étudiants. De plus, la majorité des réponses émane des campus parisiens. Les responsables de l'enquête ont également bénéficié d'un nombre très élevé de commentaires. Ainsi 48 % des répondants vont au-delà du codage (perçu, désiré, minimum) et se sont exprimés dans des commentaires nourris qui témoignent de leur attachement et de leurs niveaux d'exigence quant aux services de la bibliothèque.

46 % des réponses et 34 % des commentaires, poursuit Cécile TOUITOU, émanent du Collège universitaire, dont 20 % de la population des cible a répondu. 45 % des réponses proviennent des *masters* et doctorants, (57 % des commentaires). Ce point constitue un fil rouge dans l'analyse. En effet, plus l'on monte en niveau d'étude, plus les attentes sont importantes et plus les commentaires sont nourris et argumentés. 8,14 % des réponses, enfin, proviennent des enseignants chercheurs. La population des enseignants chercheurs ayant répondu à l'enquête a quasiment doublé pour approcher environ 120 chercheurs, avec des sous-populations à distinguer. Ce résultat appelle des usages, des pratiques et des demandes très différentes du reste de la population des répondants.

Cécile TOUITOU indique en troisième lieu que l'exploitation des réponses apporte deux angles de vue, l'un sur la fréquence d'usage sur place de la bibliothèque, c'est-à-dire d'individus qui prennent l'initiative de s'y rendre, l'autre sur l'usage distant. Comme l'indiquait Cécile TOUITOU, les anglophones se distinguent en étant les plus assidus et en utilisant les services physiques de la bibliothèque au moins toutes les semaines. Viennent ensuite dans l'ordre : les *masters* et doctorants (75 %) ; le Collège universitaire et les campus (74 %). En revanche, les enseignants chercheurs se situent loin derrière (35 %).

S'agissant de la fréquence d'usage à distance des ressources de la bibliothèque, il inclut à la fois le catalogue de celle-ci et toutes les ressources en ligne mises à disposition des lecteurs. Les usagers de la bibliothèque de

recherche sont les plus assidus (88 %) et déclarent les utiliser au moins toutes les semaines. Puis viennent les *masters* et doctorants (85 %), le Collège universitaire et les enseignants chercheurs (84 %). De plus, les répondants anglophones et des campus sont les moins nombreux. Au regard des précédentes enquêtes de 2009 et 2011, les auteurs de l'étude constatent que le niveau d'exigence s'est stabilisé après la crise que montre le radar de couleur rouge de 2009. L'ouverture en 2011 de la bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume a très certainement eu un impact positif. En 2014, le niveau d'exigence demeure donc élevé et stable. La zone rouge sur le graphique présenté porte toujours, en revanche, sur la question des places de travail. Ce point est très prégnant dans les réponses de codage, mais aussi dans les commentaires.

Près de 2000 bibliothèques, poursuit Cécile TOUITOU, participent à l'enquête LibQUAL chaque année. En France, Sciences Po a fait le choix de la comparaison avec une bibliothèque parisienne, l'Université Paris Dauphine, et une bibliothèque de province, L'Université Paul Sabatier de Toulouse. L'étude montre que la question des places n'est pas un sujet pour la bibliothèque universitaire de l'Université Paul Sabatier. Celle-ci dispose de 1 place pour 8 étudiants. La situation est également moins difficile à l'Université Paris Dauphine, avec une place pour 11 étudiants qu'à Sciences Po, avec une place pour 16 étudiants.

Daniel MUGERIN demande sous quelle couleur apparaissent ces résultats.

Catherine VALAIS précise que ce résultat est présenté dans la partie rouge du radar.

Grégoire ETRILLARD indique n'avoir pas compris les résultats de l'enquête quand ils lui ont été communiqués dans la mesure où les différents éléments ne sont pas mentionnés.

Cécile TOUITOU souligne que l'enquête compte en annexe les 22 questions.

Catherine VALAIS précise qu'elles sont classées selon trois regroupements.

Grégoire ETRILLARD s'étonne de n'avoir pas reçu ces éléments et n'a pu comprendre clairement le jeu de couleurs présenté au moment où il lui a été transmis. Il demande si la question du nombre de places est figurée dans la partie du graphique située en bas à droite.

Catherine VALAIS précise que tous les rayons du radar en violet, accompagnés des initiales LP représentent les réponses sur la thématique « La bibliothèque comme lieu ».

Grégoire ETRILLARD résume les conclusions présentées en indiquant que, pour les étudiants, la bibliothèque est un lieu repoussant, mais qu'ils sont satisfaits sur le reste des enjeux.

Catherine VALAIS poursuit en soulignant que les rayons codés en bleu représentent la qualité du service et la Catherine VALAIS poursuit en soulignant que les rayons codés en bleu représentent la qualité du service et la relation au personnel. Les questions codées en orange sont relatives aux collections.

Cécile TOUITOU ajoute que l'annexe, dont l'absence a rendu difficile la compréhension des radars, sera transmise à la Commission paritaire. Indépendamment des éléments de détail, les résultats importants concernent les trois dimensions de la relation à la bibliothèque : la dimension humaine du service ; la maîtrise du service ; la bibliothèque comme lieu. L'intérêt de LibQUAL, poursuit Cécile TOUITOU, est d'offrir une comparaison dans le temps pour un même établissement, mais aussi avec d'autres établissements. Concernant la situation de la bibliothèque Sciences Po par rapport à d'autres bibliothèques partenaires, l'analyse montre que Sciences Po se situe à un niveau comparable à d'autres établissements et à un niveau supérieur à certains, par exemple à la LSE, dont la présence dans l'hypercentre londonien exerce de fortes contraintes sur les locaux et la possibilité d'offrir des places. Les radars de cette étude indiquant pour chaque établissement le niveau minimum au bas de l'histogramme, le niveau perçu sous la forme d'un triangle, et le niveau attendu. Ils montrent que les niveaux d'attente, quels que soient les pays, sont relativement comparables et s'échelonnent entre 7,5, et 8 sur une note maximale de 9.

Vincent TERRASSE demande si cet histogramme indique que, pour certains éléments, la bibliothèque de Sciences Po se situe au-dessus du niveau désiré.

Cécile TOUITOU acquiesce.

Catherine VALAIS mentionne notamment la bibliothèque universitaire d'Oslo.

Grégoire ETRILLARD estime qu'il s'agit de pays dans lesquels les habitants sont heureux.

Un second apport de l'enquête LibQUAL, poursuit Cécile TOUITOU, tient à ce qu'elle permet de segmenter les publics de la bibliothèque. La segmentation proposée par défaut pour LibQUAL, faite par l'ARL, est la

suivante : Collège universitaire ; *Bachelor* ; masters/doctorants ; enseignants chercheurs. Les auteurs de l'enquête ont pu également réaliser d'autres extractions par lieu et par campus qu'elles présenteront au cours de cette communication.

Catherine VALAIS reconnaît toutefois que la lecture de ces radars était rendue difficile par l'absence de communication des annexes.

Vincent TERRASSE répond que la compréhension est effectivement plus aisée à l'aide des questions posées aux enquêtés.

Cécile TOUITOU souligne que Vincent TERRASSE peut voir sur le radar, dans la partie rouge en bas à droite, les questions relatives à la thématique « La bibliothèque comme lieu ». Il faut noter sur ce point que le public du Collège universitaire témoigne d'un niveau d'attente bien moindre que ceux des *masters* et des doctorants. Le Collège universitaire compte des étudiants ayant peut-être une expérience des CDI et des lycées et exprime un niveau d'attente relativement modeste. Le niveau perçu est relativement bon en général. L'enquête met en évidence d'excellentes notes sur les différents sujets. Pour la thématique « La bibliothèque comme lieu », le radar montre certaines parties atteignant le rouge, tandis que de nombreuses autres se situent dans la zone bleue.

Clara KŒNIG demande si ces résultats incluent les campus ou uniquement le Collège universitaire.

Cécile TOUITOU répond positivement.

Clara KŒNIG déclare mieux comprendre cette explication de ce fait.

Cécile TOUITOU indique par ailleurs que l'autre question posant difficulté dans la thématique « La bibliothèque comme lieu », et que les membres de la Commission paritaire ont pu sans doute expérimenter, concerne la disponibilité des salles de travail. Cécile TOUITOU indique qu'elle ne fera pas lecture des commentaires, mais que les observations de ces étudiants ont été analysées. Ils viennent également relativiser les notes mentionnées dans la communication de Cécile TOUITOU. Les répondants les moins satisfaits se sont exprimés et se plaignent notamment du fait que certaines mobilisent des places à l'aide de leurs affaires et restent absents pendant plusieurs heures. Ils se plaignent également de l'accès au système d'impression, bien que les notes sur ce point soient bien meilleures que celles obtenues il y a deux ans. S'y ajoute la difficulté, dans certains cas, à trouver des places.

Cécile TOUITOU précise que l'enquête a inclus 661 répondants issus des trois premières années du Collège universitaire et 237 commentaires, indiquant une forte participation.

Cécile TOUITOU fait également remarquer sur le radar que le sommet de la zone jaune est plus élevé, au-delà de 8, en ce qui concerne la question des collections. Sur la disponibilité de collections imprimées et électroniques, les étudiants de *master* et de doctorat expriment une forte exigence. Le niveau bleu indique l'existence d'une marge de progression importante, notamment sur ce point. Les auteurs de l'étude font hypothèse que 90 % des collections en magasin ne représente pas ce à quoi sont habitués les étudiants et les chercheurs, désormais habitués à des bibliothèques en accès direct. Les étudiants en *master* et les doctorants sont également très insatisfaits des salles de travail en groupe et de la disponibilité des places. Leurs commentaires soulignent le paradoxe consistant à demander de nombreux travaux de groupe et à ne pas à offrir les conditions matérielles pour les réaliser.

Cécile TOUITOU en vient ensuite à une présentation plus précise de la population des étudiants de *master* et de doctorat à la bibliothèque. Ces publics sont fortement mobilisés, comme le montre leur forte surreprésentation dans les réponses à l'enquête, un niveau d'exigence important et une forte présence sur place, qu'il s'agisse de la bibliothèque physique ou des bibliothèques à distance. Ce public est amené à croître de manière importante, comme l'ont montré les échanges précédents de la séance de ce jour. Il faudra donc prendre en compte leurs besoins de manière spécifique.

De la même façon, continue Cécile TOUITOU, l'enquête a obtenu 647 réponses de *master* et doctorants et 373 commentaires. Plus de 50 % de ces répondants se sont exprimés au travers de longs commentaires. Les problèmes ciblés sont identiques : perte de temps pour trouver une place, alors qu'une institution comme Sciences Po ne devrait pas accepter que des étudiants aient à s'asseoir par terre ; création d'espaces de travail collectif au vu du nombre de travaux de groupe demandés. Certains commentaires soulignent également que la bibliothèque de Sciences Po n'est pas au niveau de sa réputation. En tout état de cause, les étudiants ayant fait l'expérience de campus à l'étranger soulignent tout particulièrement ce paradoxe.

L'avant-dernière sous-population, indique Cécile TOUITOU, porte sur les enseignants chercheurs, avec une participation de 121 répondants en 2014, contre 49 en 2011. L'enquête révèle une note perçue très modeste, légèrement supérieure au minimum, y compris dans les relations au personnel. Cependant, comme l'a rappelé Cécile TOUITOU, cette population fréquente peu la bibliothèque et, suppose Cécile TOUITOU, connaît peut-être relativement mal les bibliothécaires. Quant aux collections, l'enquête souligne un fort niveau d'attente, aussi bien pour les ressources en ligne que pour les ressources imprimées. Les notes obtenues mettent là encore en évidence la possibilité d'une forte marge de progression. La question se pose aussi de savoir si la zone rouge figurant sur le radar concerne l'accès des enseignants chercheurs ou de leurs étudiants, compte tenu du fait qu'ils se rendent peu en bibliothèque. Cécile TOUITOU formule l'hypothèse qu'ils expriment le sentiment général qu'ils ont perçu chez leurs étudiants et indique que cette insatisfaction devrait être prise en compte. Les enseignants chercheurs ayant répondu à l'enquête ont mentionné principalement l'accès à distance des ressources électroniques dont ils font un usage intensif et fréquent. Leurs attentes portent également sur le prêt. Ils expriment, dans les aspects concrets de leur travail, la nécessité de bénéficier d'une mise à disposition aisée aux collections.

Une autre extraction réalisée, souligne également Cécile TOUITOU, montre que les 228 réponses exprimées en anglais, qu'il s'agisse des Nord-Américains ou des personnes ayant fait le choix de s'exprimer dans cette langue, témoignent d'un fort niveau d'exigence et mettent en évidence de nombreuses zones rouges sur la question de la bibliothèque comme lieu. Ces points concernent notamment le travail en groupe, la disponibilité des places et les collections. Il faut ainsi se poser la question de savoir si le fait que les collections ne soient pas lisibles ou que les collections numériques soient difficiles à identifier, comme dans de nombreuses bibliothèques, du fait de leur présence dans des silos, des réservoirs ou des bases de données auxquels l'accès est parfois difficile explique que les notes sur l'accès aux collections sont très mauvaises, bien que la bibliothèque dispose de 15 % de ressources imprimées et électroniques en anglais. Un effort est également mené sur la visibilité des collections.

Concernant les campus, les responsables de l'enquête ont aggloméré les réponses des cinq campus en isolant ensuite les réponses pour chacun d'entre eux. L'enquête montre sur l'ensemble des cinq campus une très forte amélioration par rapport à l'enquête précédente. Dans tous les domaines, l'ensemble des notes s'est amélioré. Sur la thématique « La bibliothèque comme lieu », il faut noter que les notes sont bien meilleures que celles obtenues pour Paris. En revanche, la difficulté concerne la disponibilité des collections, compte tenu du fait que la volumétrie des collections couvertes est plus faible dans ces campus du fait de la taille plus limitée des bibliothèques et de la possibilité d'offrir toutes les collections.

Catherine VALAIS conclut cette présentation par un zoom sur les locaux et les horaires d'ouverture. Deux questions ont été posées : les horaires d'ouverture sont pratiques ; les locaux de la bibliothèque sont propices à l'étude et à l'apprentissage. Cette approche représente une manière différente de celle du radar d'illustrer les résultats. Les points rouges figurent sur le graphique commenté par Catherine VALAIS le niveau perçu minimum. Dans ce domaine, les anglophones sont là aussi très critiques. Pour les autres domaines, les réponses restent dans la zone de tolérance, indiquée par les barres bleues. La question des horaires a obtenu des résultats relativement bons. En revanche, cette même représentation portant sur la question des places met en évidence de nombreux points d'alarme, avec de nombreuses zones rouges figurées sur le graphique. Ces résultats sont même très éloignés du niveau minimum attendu. Cette approche permet ainsi de remettre ces difficultés dans leur contexte. Sciences Po a pu progresser sur les enjeux relatifs aux horaires en proposant une extension de ceux-ci durant les périodes de révision et d'examen. Cette proposition sera doublée cette année. Pourtant, cette solution ne permet pas de résoudre la question des places, question qui demeure centrale pour les personnes interrogées.

Anaëlle SUBERBIE remercie Cécile TOUITOU et Catherine VALAIS pour cette présentation.

b) Discussion

Daniel MUGERIN remercie à son tour Cécile TOUITOU et Catherine VALAIS. Il transmet, avant de poser sa propre question, celle de sa collègue Laure MARCUS aujourd'hui absente, laquelle demande ce qu'il est entendu par l'expression d'« extension réfléchie des horaires ». Elle s'interroge également sur le point de savoir en quoi consiste le projet de l'Artillerie et comment ce projet permettra d'augmenter le nombre de places de travail disponibles pour les étudiants. Daniel MUGERIN se demande en outre, concernant la partie relative aux « quelques pistes ». Quels sont les moyens concrets prévus pour favoriser une meilleure régulation des places fantôme, voire un contrôle d'accès. Par exemple, en matière d'accès aux ressources

électroniques, la question se pose lorsque la bibliothèque doit partager des listes techniques avec les élus. Daniel MUGERIN mentionne également un point ne figurant pas dans la note présentée et concernant la gestion du retard dans la restitution des ouvrages par les lecteurs. Cette question pose un problème récurrent. Daniel MUGERIN suggère que, au-delà de la suspension de la durée de prêt égale ou équivalente à la durée du retard, il pourrait être envisagé des sanctions pécuniaires qui ne soient pas ruineuses, mais soient dissuasives.

Théo IBERRAKENE insiste sur le problème du manque de place tel qu'il ressort de cette enquête. Les élus étudiants sont déjà intervenus sur cette question dans différents cadres, que ce soit en conseil ou d'autres instances. L'UNEF propose depuis longtemps pour résoudre ce problème une solution consistant dans un planning des salles libres. Elle permettrait, en cas de manque de places dans la bibliothèque, de pouvoir travailler dans des salles disponibles.

Anaëlle SUBERBIE indique que cette solution serait favorable aux étudiants qui souhaitent travailler en groupe.

Grégoire ETRILLARD estime pourtant qu'il est déjà très difficile d'obtenir une salle quand un enseignant souhaite reprogrammer un cours.

Françoise MELONIO précise que le taux d'occupation tourne autour de 97 %.

Anaëlle SUBERBIE souligne que, lorsqu'il n'y a personne en Boutmy, il devrait être possible aux étudiants de travailler dans cet espace.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise que cette possibilité existe déjà, notamment sur le Facebook de la bibliothèque, et sera reconduite cette année. De plus, l'application Jam permettra de développer cette possibilité.

Théo IBERRAKENE acquièse.il souligne que ce sont les interventions des élus qui ont permis à de nombreux étudiants de travailler en dehors de la bibliothèque afin de répondre au problème des places. Théo IBERRAKENE fait également observer que les étudiants de Sciences Po sont aujourd'hui obligés de se rendre sur les ordinateurs de la bibliothèque pour effectuer des impressions sur papier. Il serait intéressant pour les étudiants de pouvoir imprimer directement depuis leur ordinateur portable. Cette possibilité existe dans certains campus délocalisés et dans d'autres bibliothèques. Cette possibilité est techniquement faisable à l'aide de *drive*.

Léo CASTELLOTTE estime également intéressante l'enquête LibQUAL. L'engouement qu'elle a provoqué montre que ce sujet est essentiel pour les étudiants. Léo CASTELLOTTE confirme le constat établi au sujet du manque de place et souscrit à la proposition d'ouvrir Boutmy, une proposition que son organisation avait également formulée. Selon cet élu, cette mesure pourrait aujourd'hui être étendue à d'autres amphithéâtres dès lorsqu'ils sont libres. Un autre enjeu, souligne Léo CASTELLOTTE, concerne les horaires. L'enquête montre que de nombreux étudiants considèrent que les horaires d'ouverture sont pratiques, mais que la limitation des places est située à un niveau très bas. En considérant les étudiants de *master*, les doctorants et les anglophones, cette limitation est nettement en deçà de leurs attentes minimales. Pour disposer d'une université répondant à des standards internationaux, il est nécessaire de s'aligner sur ces standards dans ces domaines précis. Pour UNI-MET, il est impératif d'étendre les horaires d'ouverture en soirée ainsi que le week-end. En dernier lieu, Léo CASTELLOTTE souscrit à la solution consistant dans l'impression directe depuis l'ordinateur d'un étudiant à la bibliothèque.

Pierre FRANÇOIS témoigne tout d'abord de son attachement à la bibliothèque de Sciences Po. Bien qu'il n'entende pas minimiser la question des places, une bibliothèque est d'abord un fonds. Or, le fonds de Sciences Po est exceptionnel, de sorte qu'il est extraordinaire de pouvoir l'utiliser pour mener ses études. Par ailleurs, Pierre FRANÇOIS suggère que les réactions des enseignants chercheurs ou des doctorants envers la bibliothèque sont peut-être à interpréter aussi comme l'expression des caractéristiques particulières, dans certaines disciplines, des fonds des bibliothèques de recherche. Dans certains de ces fonds, le choix de ce qui est en accès libre peut sembler étrange à certains. Le problème ne porte pas tant sur le volume de ce qui est en accès libre, du fait de contraintes de places qui doivent être prises en compte. Mais alors que l'on trouvait des ouvrages à la pointe de la recherche en 1983, à l'époque où le groupe *The Cure* était à son sommet, il serait sans doute nécessaire de revoir le contenu de ces fonds. Le rapport des enseignants chercheurs et des doctorants à la bibliothèque pourrait sans doute, selon Pierre FRANÇOIS, être différent si les fonds étaient réactualisés.

Pierre SEL formule deux questions au sujet des campus en région, en tant que représentant des étudiants en région. Il signale tout d'abord que les étudiants de ces campus ne sont pas informés de ce qui relève de l'accès

aux ressources numériques ou aux prêts pouvant être effectués auprès de la bibliothèque de Paris. Il serait souhaitable que les étudiants reçoivent un ou deux *emails* par semestre sur ce point. Cette situation est regrettable, car elle aboutit au fait que les étudiants ignorent qu'ils ont accès à toutes les ressources numériques et physiques de la bibliothèque de Paris. En second lieu, Pierre SEL demande si le doublement des horaires évoqué par Catherine VALAIS sera étendu en région ou limité à l'« administration locale ».

Catherine VALAIS se réjouit du nombre de questions posées sur cette enquête LibQUAL. Concernant les retards, tout d'abord, la question est de savoir pourquoi la bibliothèque a choisi l'option de la suspension des droits de prêt plutôt que des amendes. Cette question est souvent posée par les étudiants anglo-saxons.

Pierre FRANÇOIS ajoute qu'elle l'est aussi par les enseignants.

Catherine VALAIS en convient. Ce choix est dicté par un souci d'équité. Catherine VALAIS concède qu'il existe des problèmes de retard dans la restitution de livres empruntés ou que certains livres sont empruntés l'année entière. Il est possible, en cas d'urgence, de contacter les emprunteurs concernés, bien que la bibliothèque n'ait pas en principe le droit de prendre cette mesure et de savoir qui lit nommément quel livre. Cette question est à la fois un problème et n'en est pas un. Si l'on compare la bibliothèque de Sciences Po à d'autres bibliothèques universitaires, Sciences Po ne se situe pas dans des pourcentages excessifs. Les livres circulent correctement, notamment ceux des salles en accès direct. Mais certains individus les conservent audelà du temps imparti ou les cachent. Catherine VALAIS ignore si les réseaux sociaux pourraient remédier à ce problème, mais les étudiants pourraient éventuellement recourir à ce canal. Il faut également savoir, souligne Catherine VALAIS, que les vols sont très peu nombreux.

Concernant les places fantômes, c'est-à-dire les places « squattées », Catherine VALAIS souligne que les collègues qui se déplacent dans la bibliothèque déposent depuis la rentrée des papillons lorsqu'ils remarquent qu'une place est vacante depuis un certain temps. Ce papillon indique que la place a été quittée à telle heure et donne autorisation à l'étudiant en attente de mettre les affaires à l'écart dans un délai de 20 minutes. Ce système fonctionne plutôt bien et fait l'objet d'un suivi. Catherine VALAIS indique que cette idée est inspirée d'une pratique en vigueur à la LSE.

Concernant le contrôle d'accès automatisé, il est certain, reconnaît Catherine VALAIS, qu'il permettrait également de réguler le nombre de places dans la mesure ou des étudiants non inscrits à Sciences Po utilisent les lieux ou les collections en accès direct. Le problème relève ici davantage de l'informatique, car, pour déployer un système de contrôle d'accès, il faudrait que l'annuaire électronique de Sciences Po, le LDAP, soit actualisé. L'installation d'un système d'accès imposerait en l'état actuel un nombre très élevé de régulations et exigerait de travailler à plein temps sur ces opérations. La bibliothèque a mené une première tentative dans ce domaine il y a dix ans et a abandonné cette perspective.

Catherine VALAIS en vient ensuite à l'« extension réfléchie des horaires d'ouverture ». La bibliothèque a doublé la première expérience d'une enquête-minute réalisée en même temps et diffusé *via* Internet. De plus, la bibliothèque a réalisé, pendant toute la période d'extension, un comptage heure par heure au-delà de 19 h 30 de façon à disposer de chiffres sur les présences des étudiants et sur les plages de présence. La bibliothèque a constaté, comme les membres de la Commission paritaire pourront aussi le constater lors de la prochaine campagne en faveur de l'extension des horaires d'ouverture, qu'il était inutile d'ouvrir le vendredi soir, car la bibliothèque n'est pas fréquentée à cette période. La bibliothèque ouvrira donc les lundis, mardis, mercredis et jeudis jusqu'à 23 h 00. Le budget dégagé permet de fait de doubler la période en novembre-décembre et en avril-mai.

Catherine VALAIS explique ensuite pourquoi les étudiants ne peuvent pas imprimer directement depuis leur portable. Les tests de charge menés par la DSI, en effet, ne sont pas satisfaisants. Le système déployé dans les autres universités ne supporterait pas une telle charge à Sciences Po.

Par ailleurs, continue Catherine VALAIS, le projet de l'Artillerie représente l'une des pistes d'amélioration pour la gestion des places. Catherine VALAIS indique ne pas connaître quel est le degré d'information de la Commission paritaire sur ce dossier. Cependant, on prévoit d'y installer des places qualifiées de « places de travail », mais non des places de bibliothèque qui seront individuelles et collectives. Cette solution représenterait une soupape appréciable pour la bibliothèque en permettant aux étudiants de travailler dans un espace certes moins central, mais à une bonne proximité. Il reste encore toutefois à ce que ce projet de l'Artillerie soit concrétisé.

Françoise MELONIO considère pour cette raison que la question est prématurée.

Pour les campus en région, Catherine VALAIS s'étonne que les élus signalent ce manque d'information. À la rentrée de 2014, en effet, des présentations de la bibliothèque sont faites dans tous les campus. Ces présentations sont doublées de formations dans lesquelles les bibliothécaires reprennent le sujet des campus et développent à nouveau l'information sur les outils de recherche et les outils numériques ainsi que sur les sites Web de la bibliothèque. De plus, le site des campus a été actualisé et fournit les informations nécessaires, en particulier pour les prêts auprès des campus en région. Il existe cependant des situations différentes selon les campus. Pour ceux qui bénéficient de la présence sur place d'un(e) bibliothécaire, comme il en est ainsi au Havre ou à Reims, par exemple, l'accompagnement s'avère bien meilleur. En dehors de ce cas, les collègues des campus en région se déplacent sur les sites chaque semaine. De plus, un service de questions-réponses à distance, déployé récemment, fonctionne bien. Il est opérationnel depuis six mois et Catherine VALAIS invite chacun à l'utiliser dès qu'un problème surgit au sujet d'une ressource. Il existe au final mille façons différentes de trouver l'information recherchée, mais le confort consistant à bénéficier sur place d'un professionnel demeure irremplaçable.

Pierre SEL indique que le problème n'est pas tant l'accessibilité, dans la mesure où les utilisateurs de la bibliothèque ont accès à tous les documents. Suite à des discussions avec des étudiants anglo-saxons, il apparaît que la majorité d'entre eux ne sont pas informés. Bien que des heures de présentation aient lieu au début de chaque semestre, il ne s'agit que d'une heure ou d'une heure et demie durant laquelle les étudiants font le tour de la bibliothèque. La présentation se résume à cette séquence. De plus, les bibliothécaires sont, dans la plupart des campus, des étudiants et certains n'ont pas la chance de bénéficier de l'aide d'un professionnel. La solution consistant à disposer d'information par *email* plus ciblées, et en anglais, serait souhaitable à cet égard. En effet, les *emails* transmis ne sont pas toujours rédigés en anglais, posant des problèmes réels aux étudiants non francophones.

Léo CASTELLOTTE juge très positif de doubler la période durant laquelle les horaires seront étendus jusqu'à 23 h 00. Il se demande pourquoi limiter cette extension à cette période précise des examens et des révisions et ne pas l'étendre à l'année entière.

Catherine VALAIS indique que la bibliothèque a réagi en constatant qu'elle aurait pu entamer cette extension des horaires jusqu'à23h plus tôt en 2013 et aurait atteint le public recherché. Cette extension n'est pas étendue à toute l'année faute d'un budget suffisant et compte tenu des chiffres de fréquentation enregistrés pour les soirées aux autres moments de l'année.

Cécile TOUITOU ajoute que les responsables de la bibliothèque ont examiné les courbes de fréquentation durant les semaines précédant l'expérimentation et identifié un taux de remplissage très important à cette période. L'extension évoquée s'appuie donc à la fois sur les résultats de cette enquête et sur l'étude des taux de fréquentation et de remplissage sur ces périodes bien précises.

Léo CASTELLOTTE souligne que cette enquête met en valeur les personnes ayant pu se rendre à la bibliothèque et qui en sont satisfaits. Mais l'enquête montre aussi que certains n'ont pu s'y rendre alors qu'ils le souhaitaient et qu'ils venaient à des horaires où ils auraient souhaité voir la bibliothèque ouverte. Par définition, ces personnes demandent des horaires d'ouverture plus larges à d'autres moments que ceux ayant déjà donné lieu à un test.

Catherine VALAIS renvoie à l'enquête LibQUAL qui indique que les horaires ne représentent pas l'enjeu principal.

Léo CASTELLOTTE souligne qu'il semble tout de même que ce soit apparemment le cas.

Catherine VALAIS précise que les problèmes de saturation de la bibliothèque concernent le milieu de la journée, et bien moins les soirées.

Léo CASTELLOTTE réplique que, selon l'étude présentée, certaines catégories d'étudiants, qu'il s'agisse des étudiants anglophones en *master* ou en doctorat, ou d'autres catégories, éprouvent une réelle insatisfaction bien que, de manière générale, il n'y ait pas d'insatisfaction absolue au sein de l'ensemble du public étudiant.

Anaëlle SUBERBIE prend acte de cette observation. Elle revient sur la question de l'impression directe depuis les ordinateurs et l'idée que l'offre de service Sciences Po est insuffisante pour ouvrir cette possibilité. Selon Anaëlle SUBERBIE, cette question devrait faire l'objet d'une véritable réflexion pour améliorer ce système. Certaines places d'ordinateurs sont occupées par des personnes qui se rendent tout spécialement à la

bibliothèque pour effectuer des impressions pendant toute la journée. Ces places se trouvent ainsi monopolisées pour l'impression.

Catherine VALAIS souligne sur ce point que la bibliothèque a dédié 3 ordinateurs au 27 rue Saint-Guillaume, derrière les kiosques, pour lancer des impressions. Elle est consciente que ce nombre est notoirement insuffisant.

Céline BENTZ fait observer qu'un certain nombre de places dans la bibliothèque du 30 rue Saint-Guillaume comportent des ordinateurs réservés à la consultation du catalogue. Toutefois, les étudiants souhaitant consulter le catalogue sont moins nombreux que ceux qui veulent imprimer un document. Elle demande donc s'il serait possible détendre l'utilisation de ces ordinateurs à la consultation du catalogue, mais aussi à l'impression.

Cécile TOUITOU reconnaît ne pas avoir le souvenir des raisons qui ont présidé à ce choix. Cependant, dans la mesure où les places d'ordinateur sont parfois toutes occupées, les lecteurs souhaitant uniquement vérifier une référence ne peuvent trouver un poste adapté. Cécile TOUITOU posera toutefois la question pour s'informer de cette possibilité.

V. POINT SUR LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Présentation

Julien PALOMO présente une communication aussi synthétique que possible sur la procédure de reconnaissance des associations. 83 associations sur les 89 candidates ont été reconnues. La participation se situe encore actuellement autour de 48 %. Les 6 associations n'ayant pas obtenu la reconnaissance ne méritent pas, selon Julien PALOMO, d'examen particulier.

Les membres de la Commission paritaire saluent la concision de la présentation de Julien PALOMO.

b) Discussion

Jaidat ALI DJAE formule une remarque sur le module de gestion associatif. Une enquête de satisfaction menée après des étudiants montre que ceux-ci sont globalement satisfaits du module, tant par la qualité des intervenants que sur la pertinence des travaux proposés. Deux points négatifs sont toutefois signalés : d'une part, la charge de travail donné en préparation de la séance ; d'autre part, la tenue des séances le samedi matin pendant trois semaines de suite.

Françoise MELONIO répond qu'il s'agit là du seul moment où les étudiants sont libres.

Julien PALOMO ajoute, concernant la charge de travail, que le calendrier sera réaménagé dans la mesure où il est calé actuellement entre deux Commissions paritaires. La première Commission paritaire de l'année propose aux membres un calendrier tandis que la seconde présente les résultats de la procédure de reconnaissance des associations. Trois modules de cours sont effectivement ajoutés entre ces deux bornes, avec pour conséquence d'augmenter quelque peu la charge de travail. Il convient donc de revoir ce calendrier afin d'identifier dix jours entre la date limite des inscriptions et les premières formations, plutôt que trois jours, comme cela était le cas cette année. Cette solution permettrait de laisser aux étudiants le temps de s'organiser, contrairement à ce qui a pu se passer cette semaine. Julien PALOMO entend proposer à la Commission paritaire d'envisager de décaler l'une des séances d'une semaine. Il est également possible de limiter quelque peu le nombre journées d'ouverture du dépôt des candidatures et d'inscription aux formations. Lors de la dernière Commission paritaire, les élus s'étaient réjouis d'avoir déjà atteint 30 associations candidates et 60 étudiants inscrits dans les formations, alors que la deadline était fixée le lendemain matin, soulevant la crainte d'un certain tassement. Comme à l'habitude, 75 % des associations ont déposé leur candidature dans les douze dernières heures et les 60 étudiants ont été suivis par 127 pour l'inscription aux cours. Par conséquent, en dehors de l'individu très motivé qui s'inscrit dès le premier jour aux côtés de son association, les 86 autres associations se sont inscrites, comme à l'accoutumée, en 48 heures. Il serait envisageable de prévoir plutôt une procédure d'enregistrement.

Grégoire ETRILLARD se demande si, indépendamment de la question légale liée à l'existence d'un décret sur ce sujet, la continuation de cette procédure de reconnaissance des associations conserve un caractère

pédagogique ou présente un autre intérêt. Il souhaite à ce titre obtenir l'avis de ceux qui ont appliqué cette procédure.

Julien PALOMO se demande si ce n'est pas ouvrir une boîte de Pandore dans la mesure où ces questions ont été transmises depuis un an aux services de la direction des affaires juridiques de Sciences Po. Cette procédure était sans doute adaptée à l'environnement juridique des années 1980, mais l'est beaucoup moins aujourd'hui. Il conviendrait ainsi de discuter dans l'année qui vient sur ce point en groupe de travail. Les juristes de Sciences Po vont jusqu'à se demander si la CNIL tolérerait aujourd'hui cette procédure. Elle contraint des personnes à déclarer sur un site institutionnel leur appartenance à tel ou tel parti politique, voire à telle ou telle religion.

Grégoire ETRILLARD demande à Julien PALOMO s'il perçoit aujourd'hui l'intérêt d'une telle procédure de reconnaissance.

Julien PALOMO admet que la question doit être posée. Une bonne information sur le forum annuel des associations et des formations bien structurées peuvent suffire. On peut se demander ce qu'il reste à faire sinon pour recréer un enjeu dans cette procédure, par exemple décider artificiellement que le nombre de voix sera augmenté.

Grégoire ETRILLARD concède que la procédure se heurte chaque fois à ce type de difficultés. Il fait observer que la question de l'attribution de subventions aux associations donne par contre lieu à de vrais débats. La question de la reconnaissance de l'association en tant que telle se limite en fait à une question d'autorisation à financer postérieurement à cette reconnaissance. Tel ou tel responsable peut indiquer qu'il pourrait le cas échéant financer une association ou une autre.

Julien PALOMO indique que les autres universités et les autres écoles ont des moyens de fonctionner différents et, surtout, plus en accord avec les environnements juridiques contemporains.

Grégoire ETRILLARD estime que l'utilité de cette procédure constitue un authentique sujet. Il prend pour preuve que les présentations sont finalement communiquées en un temps très bref, mais pourraient tout aussi bien s'étendre sur deux heures en présentant chaque association. Il ne s'agit pas d'une critique, précise Grégoire ETRILLARD, compte tenu de l'heure.

Julien PALOMO considère que, à terme, une simple procédure d'enregistrement suivi d'un fonctionnement modelé sur celui du Commission de la vie étudiante, comme le pratiquent les universités disposant d'un bureau des actions culturelles et d'un F.S.D.I.E., pourrait être envisagée.

Anaëlle SUBERBIE demande si, dans ce cas, les six associations n'ayant pas été reconnues devraient être acceptées.

Anaëlle SUBERBIE indique que l'association Sciences Poker recueille 100 voix et Fight Club 85 voix.

Julien PALOMO ajoute que les projets de ces associations non reconnues seront examinés par le Commission de la vie étudiante.

Grégoire ETRILLARD interpelle Anaëlle SUBERBIE sur le fait qu'il y a déjà eu beaucoup de débats sur ce sujet, vu qu'il dispose lui-même d'une certaine ancienneté dans l'institution. Alors qu'elle ne comprenait pas l'utilité de cette procédure au départ, ses conclusions se sont résumées à considérer qu'elle n'avait quasiment aucune utilité. Ses membres ne comprenaient pas son utilité parce que cette procédure n'en avait simplement pas. Grégoire ETRILLARD se déclare de ce fait favorable à ce que ce message soit communiqué à toutes les associations.

Grégoire ETRILLARD demande aux élus étudiants si, en tant qu'étudiants, ils estiment que cette procédure est utile.

Anaëlle SUBERBIE précise que de nombreux étudiants souhaiteraient voter pour un grand nombre d'associations alors que leur choix se limite à deux associations. Les étudiants n'ont pas la possibilité de reconnaître toutes les associations qu'ils voudraient reconnaître. Un grand nombre d'étudiants, en particulier, attend la fin des élections le dimanche pour essayer de reporter leur vote sur des associations avec lesquelles ils ont peu d'affinités.

Grégoire ETRILLARD en conclut qu'il existe un certain consensus du côté des étudiants selon lequel cette procédure est inutile.

Anaëlle SUBERBIE le concède. Selon Anaëlle SUBERBIE, les étudiants font en sorte que la majorité des associations soient reconnues.

Grégoire ETRILLARD souhaite que soit formulé un vœu sur le sujet, pour l'année prochaine, sur la question de la suppression de cette procédure.

Clara KŒNIG souligne que la procédure a toutefois pour utilité de faire connaître les associations auprès des étudiants. Si elle est favorable aux positions présentées, elle indique que de nombreuses associations resteraient dans l'anonymat en l'absence de cette procédure de reconnaissance. Il convient donc aussi, de ce fait, de reposer la question de la communication sur le forum des associations et d'envisager des modifications dans ce domaine.

Grégoire ETRILLARD résume ce point en indiquant que l'utilité de cette procédure pour les associations réside dans les campagnes qu'elles mènent.

Julien PALOMO indique que des avancées ont été réalisées sur le sujet cette année. Les membres de la Commission paritaire ont ainsi pu remarquer que le BDE, contrairement aux BDE précédents, à tout le moins tous ceux qu'il a connus depuis 1992, s'est investi directement dans l'organisation et le fonctionnement du forum et sa publicité. Il a voulu le remettre en valeur et favoriser sa visibilité. En second lieu, à la faveur de problèmes techniques qui pourraient se reproduire plus que d'une réelle volonté, le forum des associations a été remonté du hall de la rue de l'Université, ici même, au Petit hall du 27, grâce à un système de tranches plus visibles et permettant de faire venir trente associations par jour, au lieu d'un forum désorganisé de 90 associations pendant trois jours.

Grégoire ETRILLARD approuve cette évolution. Il rappelle, comme il a pu le constater durant ses années étudiantes, que la période de campagne est très intéressante dans la mesure où une campagne motive tout un chacun. Il se demande si un vœu ne devrait pas porter, non sur la suppression pure et simple, mais sur la réflexion. Il est vrai que la Commission paritaire est habituée à cette manière de faire et a souvent créé des comités de réflexion. Cependant, la réflexion pourrait porter sur une procédure alternative à la procédure existante.

Daniel MUGERIN constate l'absence de l'UEJF dans la liste des associations, alors que celle-ci fait traditionnellement partie des associations reconnues à Sciences Po. Il demande si cette association était candidate.

Julien PALOMO répond que quelques associations classiques n'ont pas présenté leur candidature par inadvertance. Elles sont venues rencontrer le comité organisateur quelques jours après avoir lu le mail.

Daniel MUGERIN demande si l'UEJF en fait partie.

Julien PALOMO acquiesce.

Grégoire ETRILLARD indique que cette association ne peut donc pas être financée.

Julien PALOMO souligne que, une fois ouverts les outils informatiques, la latitude entre des modifications à effectuer et les *deadline* est relativement faible. Il font partie des étudiants qui n'étaient pas opposés à l'idée de s'adresser désormais directement à la Commission de la vie étudiante.

Grégoire ETRILLARD constate à nouveau que tous s'accordent sur le fait que la procédure de reconnaissance est à la fois obsolète et problématique dans la mesure où un certain nombre d'association sont oubliées ou n'obtiennent pas le nombre de votes requis. Il existe également des problèmes à l'égard des étudiants, ceux-ci étant finalement contraints de voter pour des associations qui ne leur conviennent pas ou des associations qui, sans leur vote, ne recevraient pas d'aides, au travers de tractations. Pour ces raisons, Grégoire ETRILLARD se déclare très favorable à ce que la Commission paritaire émette un vœu sur une réflexion concernant la suppression de cette formule et sur son remplacement par une autre à déterminer. Grégoire ETRILLARD demande s'il peut suggérer la rédaction d'une résolution

Anaëlle SUBERBIE acquiesce.

Grégoire ETRILLARD propose la rédaction suivante : « La Commission paritaire réunie forme le vœu qu'une procédure se substitue à la procédure actuelle de reconnaissance des associations, la nouvelle procédure devant permettre la reconnaissance des associations sur un mode réfléchi conjointement par la DVU... »

Françoise MELONIO juge cette formulation compliquée.

Daniel MUGERIN rappelle qu'il s'agit là d'une question importante. Il suggère que ce sujet soit de nouveau évoqué et que cette tâche soit confiée à un groupe de travail.

Françoise MELONIO et Grégoire ETRILLARD acquiescent.

Françoise MELONIO propose la rédaction suivante :« La Commission paritaire souhaite la réunion d'un groupe de travail pour la modification éventuelle de la procédure de reconnaissance des associations ».

Grégoire ETRILLARD rappelle que cette résolution doit être adoptée.

Anaëlle SUBERBIE soumet au vote la motion proposée par Françoise MELONIO.

Grégoire ETRILLARD reprend la formulation de la résolution soumise au vote en raison de l'absence de microphone au moment de la première formulation : « La Commission paritaire propose la constitution d'un groupe de travail destiné à réfléchir au remplacement de la procédure de reconnaissance des associations par une nouvelle procédure ».

c) Vote

La résolution en faveur de la constitution d'un groupe de travail destiné à réfléchir au remplacement de la procédure de reconnaissance des associations par une nouvelle procédure est approuvée à l'unanimité.

VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE

Le procès-verbal provisoire de la séance du 8 septembre est adopté à l'unanimité.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre SEL demande au nom de l'UNEF des précisons sur la tenue du groupe de travail sur le Collège universitaire qui sera mis en place dans le cadre du projet de Sciences Po 2022. L'UNEF souhaite aussi, bien que cette demande soit moins urgente, que soit créé un groupe de travail sur les cours de la langue au Collège universitaire en *master*, afin de débattre ultérieurement des nouvelles méthodes et des problèmes constatés au sein de ces cours.

Anaëlle SUBERBIE ajoute que l'UNEF a demandé antérieurement à obtenir un calendrier des groupes de travail lors des prochaines Commissions paritaires, dont l'un sur l'orientation du Collège universitaire. Cette demande portait plus particulièrement sur les travaux du COCUMA. L'UNEF souhaiterait notamment être davantage associée à ce processus des groupes de travail qu'elle ne l'a été dans le cadre de ce comité. Concernant le groupe de travail sur les langues, l'UNEF souhaiterait aborder les questions relatives à la LV3, les formations à la préparation à l'AIOX [enrsec 2:59:55], la différenciation en cours d'anglais, les cours internes ainsi qu'un point sur la pédagogie des langues dans les campus. En dernier lieu, l'UNEF demande la constitution, dans la mesure du possible, d'un groupe de travail sur la mise en place et l'amélioration de l'orientation des étudiants dans le Collège universitaire par rapport aux différents *masters*.

Daniel MUGERIN souhaite poser auprès de la Commission paritaire un point concernant un groupe de travail sur l'élaboration du règlement intérieur du futur Conseil de la vie étudiante et de la formation. Ce groupe a vocation à remplacer la Commission paritaire une fois que ses statuts auront été adoptés définitivement. L'existence de ce règlement est d'ores et déjà prévue et constitue l'une des nouveautés introduites par les statuts adoptés par le Conseil de direction de Sciences Po et le conseil d'administration de la FNSP à la fin du précédent semestre.

Vincent TERRASSE s'adresse à la nouvelle présidente pour souligner que, lorsqu'un ordre du jour inclut un projet d'École d'affaires publiques, il est regrettable que de nombreux autres points figurent à l'ordre du jour et que les membres soient tenus de consacrer leur temps d'autres sujets. Il demande par conséquent à la présidente que, à l'avenir, les commissions soient davantage structurées autour un sujet important de sorte que ses membres aient davantage de temps pour en débattre, traiter le dossier pendant la réunion et éviter par la suite de consacrer la partie restante de la réunion à évoquer des questions qui, quoiqu'importantes, pourraient être concentrées dans d'autres sessions de la Commission paritaire.

Anaëlle SUBERBIE acquiesce. Le point relatif à la création de l'École d'affaires publiques a tout de même permis de débattre aujourd'hui assez largement de ce sujet. Cette proposition pourrait rejoindre, estime

Anaëlle SUBERBIE, la question relative au groupe de travail sur le fonctionnement intérieur de la future Commission de la vie étudiante et de la formation afin d'intervenir par avance sur les ordres du jour et indiquer que ceux-ci semblent trop chargés. Certains points proposés devraient dans ce cas être reportés lors de la séance suivante.

Grégoire ETRILLARD acquiesce à cette proposition.

Vincent TERRASSE propose également que les membres ayant à poser des questions diverses les transmettent à la Commission antérieurement à la tenue de la séance. Ce délai ne devrait pas se limiter à quelques dizaines de minutes ou quelques heures afin qu'elles puissent être lues par les membres.

Céline BENTZ pose une question concernant le calendrier des groupes de travail. Les élus UNI-MET souhaiteraient voir inscrits dans ce calendrier deux groupes de travail. Le premier porterait sur la question de la façon dont Sciences Po pourrait pallier à la suppression de bourses au mérite. Il pourrait se mettre en place avant la prochaine Commission paritaire afin qu'un point sur ce sujet puisse être inscrit à l'ordre du jour de cette prochaine Commission paritaire. Le second groupe de travail porterait sur la bibliothèque.

Anaëlle SUBERBIE précise que la question relative à la suppression de la bourse au mérite est d'ores et déjà traitée du fait du complément de 75 %

Françoise MELONIO ajoute que la suppression de la bourse au mérite a des incidences budgétaires considérables pour Sciences Po, mais que ce point sera abordé lors de la présentation du budget. Sciences Po est toujours vigilant à ce que les étudiants ne soient pas pénalisés.

Léo CASTELLOTTE précise que le point traité ici ne fait pas référence au 75 %., mais à la suppression des bourses au mérite pour les étudiants qui entrent en première année cette année et n'ont pas obtenu cette bourse en raison de l'opposition du gouvernement socialiste. L'UNI-MET considère que ces bourses au mérite constituent la base de la méritocratie républicaine. Elle demande par conséquent, sur la base du principe selon lequel Sciences Po se prévaut de représenter un modèle en matière de bourses et d'aides sociales, que Sciences Po ne se limite pas à rembourser ces 75 %, mais compense ce ratio en créant des bourses au mérite locales, auxquelles s'ajouterait les 75 %.

Anaëlle SUBERBIE indique que la bourse au mérite n'était attribuée au cours des dernières années qu'aux seuls étudiants boursiers CROUS. Or, Sciences Po versait systématiquement un complément de 75 % sur la bourse CROUS aux étudiants sous la forme d'un différentiel, et non de ce complément total de 75 %. Le montant versé correspondait donc à 75 % moins le montant de la bourse au mérite perçue par l'étudiant. Cette année, les étudiants perçoivent 75 % de leur bourse, ce qui équivaut bien à recevoir la bourse au mérite.

Léo CASTELLOTTE indique que l'aide versée est moindre.

Anaëlle SUBERBIE répond par la négative. Le montant de la bourse est calculé sous la forme d'un différentiel, c'est-à-dire un taux de 75 % moins le montant de la bourse au mérite.

Léo CASTELLOTTE maintient que, pour les échelons les plus bas, l'aide versée est inférieure.

Françoise MELONIO rejette cette affirmation. Ce point, ajoute Françoise MELONIO, relève d'une discussion budgétaire qui aura lieu au Conseil de direction au moment de la présentation des politiques de bourse.

Jacques de CHAMPCHESNEL invite l'ensemble des élus enseignants et étudiants à lui adresser avant la prochaine Commission paritaire les sujets souhaités pour les groupes de travail, en plus de ceux mentionnés, afin qu'ils puissent être présentés et donnent lieu à l'établissement d'un calendrier lors de la prochaine Commission. Ces sujets, demande Jacques de CHAMPCHESNEL, devront être proposés non pas seulement pour la fin du semestre, mais avec une perspective sur l'ensemble de l'année et concernant les grands sujets. Cette solution permettrait d'éviter de constituer ces groupes en un mois, comme cela a pu être le cas dans le passé, lesquels ne peuvent du reste régler toutes les questions dans ces délais. Le calendrier établi de cette façon pourra ainsi être réaliste et permettra de traiter sur le fond tous les éléments, dans la mesure où un groupe de travail peut être amené, dans certains cas, à se réunir sur plusieurs séances. Il est donc préférable de ne pas disposer d'un nombre de sujets excessif de façon à pouvoir avancer à un bon rythme.

Anaëlle SUBERBIE lève la séance à 20 heures 47.

Françoise MELONIO félicite Anaëlle SUBERBIE pour sa gestion remarquable de la séance.